



Région Centre

Conseil
Économique, Social
& Environnemental

Dix chantiers pour le SRADDT de la région Centre

Contribution du CESER

7 avril 2011

**Rapporteur général du Plan
Joël MIRLOUP**

Sommaire

| | |
|---|------|
| - Introduction | p 4 |
| - Structuration territoriale | p 6 |
| - Infrastructures transports déplacements | p 13 |
| - Économie et territoire : Zones d'activités et gouvernance | p 17 |
| - Quelles énergies demain en région Centre ? | p 21 |
| - Grandes Cultures en région Centre : quelle valorisation ? | p 26 |
| - Santé / Formation médicale | p 30 |
| - Habitat / Logement | p 36 |
| - Culture / Sport / Loisirs | p 39 |
| - Enseignement supérieur et territoires | p 43 |
| - Formation continue et territoires | p 48 |
| - Conclusion : Pour une gouvernance partagée | p 52 |
| - Lexique | p 54 |

INTRODUCTION

Dès 2008, dans son adresse "De la nécessité d'un SRADDT" rédigée à l'attention du Conseil régional, le CESER de la région Centre préconisait l'élaboration d'un tel schéma. Le processus est désormais en cours, et bien engagé. Le CESER s'en félicite.

L'argumentation tenait en cinq points :

1. afficher clairement une stratégie au service des territoires et des populations ;
2. mieux faire exister la région Centre dont la réalité historique, évidente, est en décalage avec le sentiment d'appartenance ;
3. s'inscrire dans le prolongement de l'Agenda 21, au service du développement durable ;
4. assurer, dans le cadre des contractualisations, la lisibilité de la politique régionale au regard de l'Etat, de la Commission Européenne et des acteurs de la région Centre ;
5. concilier, dans le cadre d'une gouvernance partagée, un rapprochement entre ces acteurs et la compétence fondatrice de la Région en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

De fait, le planning adopté par le Conseil régional, bien que concentré dans une période courte, donne sa place tant aux populations (forums territoriaux et thématiques, panels de citoyens), qu'aux décideurs (Comité de suivi stratégique, rencontres bilatérales). Néanmoins, une véritable co-construction avec ces derniers ne pourra se faire qu'en renforçant les échanges aux plus hauts niveaux, aussi bien pendant la rédaction du projet, que dans la phase qui suivra, laquelle permettra les ajustements nécessaires.

La collaboration entre le Conseil régional et le CESER, au sein de l'institution régionale, se déroule dans un esprit constructif depuis la décision de l'Exécutif d'engager l'élaboration d'un SRADDT : plénière commune à Bourges pour le lancement du SRADDT, association du CESER aux forums et à leur préparation, réunions de travail entre les deux présidents et leurs collaborateurs. Le CESER a pu ainsi faire part de ses réactions et suggérer compléments et explicitations aussi bien dans l'établissement du diagnostic prospectif et l'identification des quatre orientations majeures que dans la formulation des trois grandes priorités d'action qui devraient structurer le cœur du schéma.

Le présent document marque une étape nouvelle, annoncée au dernier trimestre 2010, dans la contribution du CESER à la démarche. Il a vocation à s'intégrer dans les grandes priorités définies par le Conseil régional et validées par le comité de suivi stratégique du 18 février 2011. Le CESER s'exprimera ultérieurement en toute indépendance et liberté sur le projet de SRADDT qui sera présenté en juin prochain.

Le CESER a identifié, dans le champ de compétences de chacune des commissions, quelques « chantiers » qui paraissent particulièrement avoir place dans le SRADDT, soit en raison de leur traduction dans l'espace régional, de leur situation singulière dans le classement des régions (en pointe ou en retrait), soit en raison d'une forte incidence pour les populations.

Ce document se veut à la fois sélectif, concret, facile d'utilisation. L'objectif : permettre au Conseil régional d'analyser, débattre et si possible s'appropriier les propositions du CESER, en les confrontant avec ses propres visions, dans un esprit le plus constructif possible.

Pour ce faire, le CESER a fait le choix de retenir une dizaine de chantiers donnant lieu à préconisations, et de les présenter sous forme de "fiches" de quelques pages chacune. Ces fiches sont construites sur le même modèle : un bref diagnostic prospectif et spécifique au chantier retenu, à titre de rappel ; l'affirmation d'un objectif au regard de la problématique ainsi explicitée, ainsi que des enjeux et attentes s'y rattachant ; et surtout une ou quelques préconisations clairement définies. Pour celles-ci, le CESER a recherché le plus haut degré possible de concrétisation, tout en restant dans les limites opérationnelles d'un SRADDT. Ce degré de concrétisation varie bien entendu selon la nature du chantier considéré

Chacune des quatre commissions ainsi que le Bureau du CESER, en séances de travail dédiées, ont contribué à l'élaboration de ces fiches, en intégrant les résultats des études menées par ailleurs au sein de cette assemblée depuis plusieurs années. Certaines mettent en exergue des priorités transversales telles que l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations ou l'interrégionalité. Ces dimensions ne font pas l'objet de « fiches » mais devront imprégner le futur SRADDT.

STRUCTURATION TERRITORIALE

Diagnostic :

Il portera sur les cinq principaux éléments de structuration :

1. Un milieu naturel structuré de fait par... :

- le réseau hydrographique de la Loire, et surtout le Val de Loire, en forme d'axe de symétrie ;
- les deux grandes clairières de Beauce et de Champagne Berrichonne et leur couronne de pays "verts", de part et d'autre du Val de Loire.

On notera que certains pays ont par ailleurs acquis une lisibilité particulière du fait des protections qui y sont attachées (Sologne, Brenne avec son PNR, Val de Loire).

2. Une répartition déséquilibrée de la population :

Ce déséquilibre reflète à la fois la structuration du milieu naturel, avec une concentration toujours croissante des populations dans les vallées et d'abord sur l'axe ligérien, mais aussi les effets de la proximité de l'agglomération parisienne sur la croissance démographique des franges franciliennes. Au total, une opposition nettement Nord/Sud se confirme malgré la récente diminution du solde migratoire dans le nord de la région.

3. Une superposition complexe de maillages historiques, administratifs et de gestion :

La région réunit dans leur intégralité trois provinces héritées des vieux pays Turon, Biturige et Carnute ; provinces plus cousines que voisines car étroitement associées dans l'Histoire : la Touraine (Indre-et-Loire), le Berry (Indre, Cher), l'Orléanais (Loiret, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir). Cette réalité est renforcée par une commune d'appartenance au bassin moyen de la Loire.

Cette trame ne correspond pas à des gouvernances et à des compétences dédiées qui relèvent des départements, des structures intercommunales, des Pays, et de divers autres EPCI ou structures spécifiques. Ce décalage entre réalités historico-géographiques incontestables et un dispositif de gouvernance extrêmement complexe nuit à la région en terme de lisibilité, de l'extérieur (ministères parisiens, instances européennes, investisseurs...) comme de l'intérieur par les populations et acteurs locaux. L'émergence d'un volontarisme partagé et d'une solidarité entre territoires s'en trouve contrariée.

4. Infrastructures et mobilité : un réseau assez satisfaisant :

La proximité de la capitale a généré jusqu'à aujourd'hui de nombreux axes radiaux (ex-nationales, autoroutes, voies ferrées dont TGV Atlantique). La faiblesse des liaisons transversales a été récemment corrigée en partie : A19 Orléans-Courtenay ; A85 Angers- Vierzon et électrification de Nantes-Lyon.

Cette dernière amélioration met en évidence un triangle de communications "lourdes" dont les côtés (nationale, autoroute, axe ferré électrifié) relie les capitales des trois provinces associées, par ailleurs principaux pôles urbains de la région.

La position centrale de ce triangle en fait un élément majeur de structuration sous réserve de l'exploiter.

5. Structuration socio-économique :

Elle est la résultante d'héritages du passé et des conséquences de la période des Trente Glorieuses et du retournement de conjoncture qui a suivi. Il en résulte une différenciation entre trois grands espaces aux dynamiques contrastées : le nord, en position de franges franciliennes, marquée par la mutation industrielle et démographique des années 60-80 ; le sud qui a souffert dans le même temps et au-delà de graves difficultés socio-économiques et démographiques ; l'axe central ligérien, au cœur de multiples dynamiques, véritable corridor entre l'Ile-de-France et l'Atlantique.

La marque des politiques de décentralisation et des implantations étrangères de la seconde moitié du vingtième siècle est encore prégnante, avec la présence de grands groupes industriels (pharmaco-chimiques, mécaniques etc.). Leur échelle relationnelle est d'ordre national, voire le plus souvent mondial. Il en est différemment du réseau des PME industrielles ou servicielles qui établissent majoritairement des liens intra-régionaux. Ces deux types d'entités économiques ont de plus en plus tendance (quand ce n'est déjà fait) à se développer sur les axes routiers, la liaison ferrée ne constituant le plus souvent qu'un plus.

Enjeux, attentes et objectifs :

1. Sociaux :

Quels que soient les territoires, le vieillissement de la population constitue une évolution majeure dont les conséquences sont multiples.

Le parcours résidentiel¹, à l'échelle du bassin de vie, doit faire en sorte que l'offre de logement (locative et en accession) réponde de manière adaptée à l'évolution et aux besoins des familles. Les services (publics et privés, administratifs, éducatifs, culturels et de santé), afin de répondre aux nécessités des populations, doivent être envisagés dans le cadre d'une organisation spatiale « hiérarchisée » (du haut niveau métropolitain à celui plus local du quotidien). Cette notion de choix d'échelle d'intervention est majeure : le quotidien des services dans le rayon des 10 Km, puis un deuxième cercle d'attractivité de 50 Km de rayon et enfin une échelle spécifiquement régionale.

2. Economiques :

A l'évidence, l'engagement dans un SRADDT implique que la collectivité régionale, appuyée consensuellement par les autres collectivités, souhaite ne point laisser aller les tendances lourdes négatives, mais intervenir sur le tissu et auprès des acteurs économiques dans une vision déterminée de l'organisation territoriale future. Cela signifie, au plan géographique, ne pas s'en tenir, uniquement à un accompagnement d'une politique nationale de clusters et autres pôles de compétitivité par exemple.

L'enjeu est aussi local, attaché aux besoins de proximité des populations, ce qui suppose des interventions prenant en compte d'autres échelles territoriales (ex : les bassins de vie), dans le cadre d'une stratégie déterminée.

¹ Offre de logements selon les âges de la vie et de l'évolution de la composition familiale : exemple passer du studio étudiant au foyer logement pour personnes âgées, en transitant, lors de la période d'activité, par le pavillon, l'appartement F5 F6, en locatif et en accession.

Il convient donc en termes d'objectifs de faire des choix sur les degrés de concentration des services et activités, en agissant tant sur l'économie résidentielle (les services fixent la population) que vis-à-vis de l'économie productive.

3. Environnementaux :

Aussi bien dans l'urbain que dans le rural, l'enjeu est global et l'objectif ne saurait se limiter à des actions de préservation ponctuelle des milieux reconnus, mais doit veiller à ne pas détériorer, et, mieux, à reconquérir l'ensemble de la biodiversité dite «ordinaire». Il en est de même pour la préservation des aquifères et des milieux humides. Par ailleurs, il y a un lien fort entre la structuration d'un territoire, via la question foncière, les transports... et la perspective d'une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050, via les transports. L'enjeu est globalement incontournable.

4. Territoires :

Au-delà des enjeux de gouvernance, des spécificités territoriales s'imposent en région Centre et constituent autant de problématiques à résoudre : l'étalement urbain sur le bassin ligérien (posant la question de la maîtrise foncière), et d'une manière générale le développement des espaces périurbains y compris autour des villes moyennes, la fragilité des milieux à dominante rurale, aussi bien au nord qu'au sud (sociale, économique...).

En termes de gestion, la problématique des limites territoriales et des échelles pertinentes d'intervention constitue un enjeu consubstantiel à l'essence même d'un SRADDT. L'enjeu est évident au plan intra-régional (cf. le diagnostic ci-avant soulignant la complexité des maillages). Il se situe aussi au niveau interrégional, et à des échelles variées. Comment coller au terrain et aux pratiques de proximité des populations au regard d'entités mitoyennes beaucoup plus modestes comme le Nivernais ? Comment créer des synergies avec l'Ile-de-France et les Pays-de-la-Loire en profitant du lien que constitue entre ces deux régions le couloir ligérien ? Plus généralement, comment valoriser un territoire au centre de tout, et faire en sorte qu'il ne soit pas uniquement traversé ?

Préconisations :

1. Se positionner pour une vision territoriale clarifiée :

Il convient d'abord d'éviter à la fois :

- une polarisation excessive au profit de l'axe ligérien Orléans-Tours rejetant hors développement le reste de la région ;
- un développement diffus reposant sur une illusoire recherche d'homogénéité, pénalisant l'essor des pôles les plus attractifs et du même coup compromettant le devenir de l'ensemble de la région.

Le CESER préconise d'œuvrer au profit d'une structuration lisible et recevable pour tous, car raisonnée et raisonnable.

Elle reposerait certes sur un polycentrisme qui, de fait, caractérise la région, mais un polycentrisme "qualifié" mettant en évidence plusieurs niveaux d'espaces participant chacun avec ses spécificités, ses potentialités, au devenir de l'édifice régional.

Le CESER situe cette proposition dans un système coopératif dans lequel chacun des territoires apporte et favorise les échanges. Il y voit la traduction du "Scénario des différences" qu'il a privilégié à la suite des travaux de la Section Prospective, et qui suppose une définition d'actions et de politiques publiques diversifiées, déclinées à hauteur des territoires que recouvrent ces différents niveaux.

Une organisation collant aux réalités et optimisant le rôle des différents pôles de la région (voir schéma page....) :

A. Fédérer la région en s'appuyant sur le triangle Tours/Orléans/Bourges :

Une telle base d'organisation se justifie tant sur les plans historique, géographique et identitaire, que sur les plans organisationnel, infrastructurel, démographique et économique.

Comme déjà rappelé, ce triangle réunit les capitales des trois provinces constitutives de l'actuelle région Centre (Berry, Orléanais, Touraine), étroitement associées dans l'histoire. Géographiquement, l'aptitude de ce triangle à mieux organiser cette région tient d'abord à sa position centrale qui permet d'intégrer la capitale du Berry et d'éviter une hyperconcentration démo-économique sur le seul axe ligérien ou une opposition Nord/Sud souvent dénoncées. A cet égard, le devenir du Berry constitue un enjeu d'une autre nature que celui des franges franciliennes dont les principaux pôles bénéficient de la double proximité de la métropole et de l'axe ligérien.

L'aptitude organisationnelle de ce triangle tient également au nombre limité des pôles structurants de premier niveau qu'il implique en termes de fonctions les plus stratégiques, à savoir les trois principales concentrations démo-économiques régionales. Cette aptitude est optimisée par l'exceptionnelle qualité des couloirs d'infrastructures de communication qui les relie. Chacun d'eux associe une autoroute, une ex-nationale majeure, une double liaison ferroviaire électrifiée. En outre, la construction de la LGV "POCL" et des gares TGV d'Orléans et de Bourges-Vierzon renforcerait considérablement la crédibilité fonctionnelle de ce triangle puisque chacun de ses trois pôles se trouverait parfaitement relié par TGV interposé au reste de la France, à l'Europe et au monde via les aéroports parisiens.

Pour autant, ce triangle n'aura pas vocation à affaiblir l'atout fondamental pour la région que constitue l'axe ligérien, fort des deux pôles régionaux de nature métropolitaine et de Blois qui joue un rôle notable dans leur "rapprochement" fonctionnel et spatial. Cet axe, comme dans tout triangle qui se respecte, doit en assumer la base, le fondement, cela dans une vision raisonnée du fonctionnement possible de l'ensemble de la région. Ce triangle doit donc être perçu comme porteur de synergie à retombées partagées, et non comme une base de redistribution à somme fixe.

B. Bien intégrer Chartres-Dreux, tout en valorisant sa vocation d'interface avec l'Ile-de-France et la Normandie :

Chartres-Dreux partage avec Châteauroux-Issoudun et Montargis-Gien une disposition bipolaire qui gagnerait à être perçue comme telle au plan fonctionnel.

Cela permettrait une mise en synergie des moyens d'action pour une plus grande satisfaction des populations urbaines concernées.

En outre, la vocation de ces bipôles à "servir" les espaces à dominante rurale qu'ils polarisent en serait renforcée, de même que leur capacité à faire le lien entre ces espaces et le triangle ligérien, pourvoyeur des services du plus haut niveau pour tous.

Chartres-Dreux a, par ailleurs, une spécificité notable : celle d'être aux portes de la Normandie, et surtout de l'Ile-de-France, avec laquelle la nature et l'intensité des relations sont différentes de celles des bipôles précités du fait du poids démographique et économique de l'ouest francilien et de son étalement urbain et périurbain très marqué. Cette spécificité doit être optimisée, l'intérêt pour Chartres-Dreux étant triple :

- de participer à sa juste place à l'organisation de la région, ce qui suppose un "rapprochement" fonctionnel et physique avec le triangle ligérien, d'où l'intérêt de l'ouverture aux voyageurs de la voie ferrée Chartres-Orléans et de la modernisation de la relation routière ;
- de renforcer le lien économique avec la Haute-Normandie, les ports de Rouen et du Havre constituant des débouchés naturels et des portes d'entrée pour les biens et productions de la région. A ce titre, la mise à 2x2 voies de la RN154 sur l'ensemble de son parcours et le prolongement de la voie ferrée au-delà de Chartres vers Dreux et Rouen sont des projets à soutenir ;
- de profiter de sa position d'interface avec la région parisienne, et en faire profiter la région Centre, étant entendu que populations et entreprises n'ont aucune raison d'ignorer ce qui existe quelques kilomètres plus au nord sous prétexte qu'une limite régionale les en sépare.

C. Conforter Châteauroux-Issoudun et Montargis-Gien comme bipôles structurant le Sud-ouest et le Sud-est de la région, et développer leur potentiel infrastructurel :

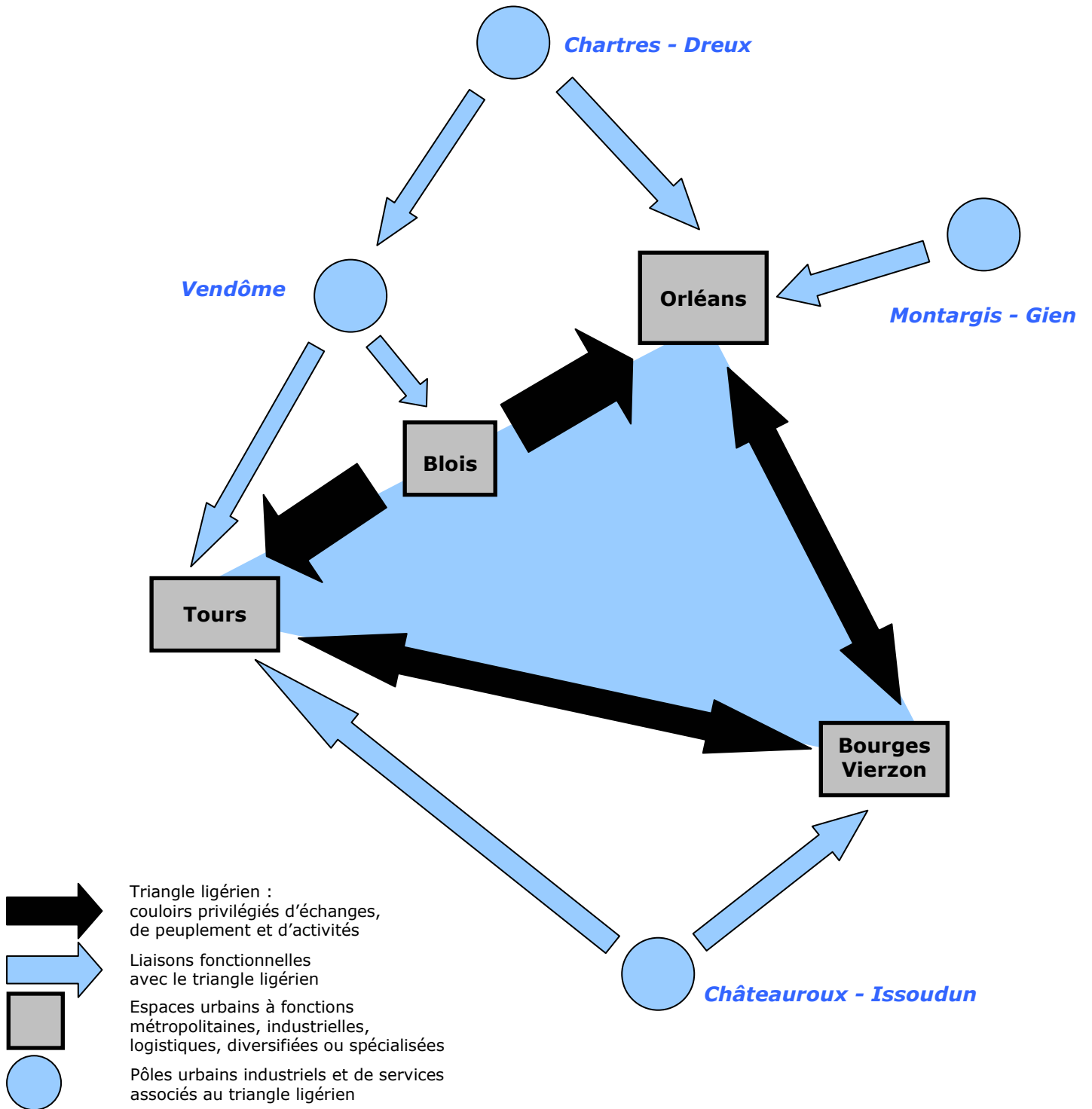
Appréhendés et traités globalement comme pour Chartres-Dreux, ces couples d'agglomérations voisines gagneraient en efficacité fonctionnelle tout en les mettant en lien avec les grands pôles de services plus rares du triangle ligérien. Cela implique pour Châteauroux, bien raccordé par autoroute, une remise à niveau du ferroviaire (PALITO) ; de même, pour Montargis, mérite d'être étudiée la réhabilitation de la liaison ferroviaire Châteauneuf-Montargis, au-delà de celle d'Orléans-Montargis d'ores et déjà envisagée. Ainsi, ces deux bipôles peuvent être valorisés comme interfaces, en termes d'échanges, avec les régions limitrophes.

Mais ces deux bipôles ont aussi leurs spécificités. Celle, d'abord, de devoir desservir les espaces qu'ils polarisent, espaces essentiellement ruraux et plus "distanciés" que d'autres. Celle, aussi, d'avoir la possibilité de miser, particulièrement en termes d'emploi, sur deux réalités infrastructurelles : la plate-forme aéroportuaire de Châteauroux et le carrefour autoroutier du Montargois (A19, A77, A6), et l'industrialisation ou la réindustrialisation de leurs abords.

D. Des espaces à dominante rurale à traiter positivement et non par défaut :

On doit imaginer pour eux de renforcer une offre de services de proximité, et mettre en place de nouveaux modes de mobilité partagés permettant aux populations de pouvoir y vivre dans de bonnes conditions, même si elles ne trouveront pas toujours à proximité immédiate tout ce dont elles ont besoin. A cet égard, les petites villes doivent être aidées pour jouer à cette échelle, et à leur niveau, un rôle essentiel. Là encore, le CESER renvoie au "Scénario des différences" exposé par la Section Prospective, et qui ne saurait préconiser du "tout partout".

Cette vision structurante des espaces à dominante rurale suppose de mettre en adéquation, aux plans spatial et fonctionnel, les cadres d'action possibles que sont les intercommunalités, avec les espaces de projet que sont les Pays (voir infra). Il s'agit ici de jouer la carte de l'économie présentielle - les territoires intercommunaux mettant en œuvre des stratégies d'accueil - et de promouvoir des projets de territoires pensés comme « lieux de vie » en accueillant des populations nouvelles, permanentes (retraités, actifs...) ou temporaires (touristes), plutôt que de tout miser sur des investissements exogènes lourds et hypothétiques.



2. En termes de gouvernance : trois préconisations :

Ces préconisations ne sont évidemment pas exclusives d'autres initiatives allant dans le sens d'une meilleure gouvernance depuis le niveau régional jusqu'à celui des bassins de vie.

A. Une conférence régionale de la structuration territoriale :

Une instance régionale permanente de réflexion permettant de faire fonctionner le maillage spatial devrait être conçue sur le modèle de la défunte CRADDT. Le CESER propose d'ouvrir ce lieu à la société civile et d'en faire un espace de proposition.

B. Un établissement public foncier régional :

Le CESER demande que soit analysée l'opportunité d'un établissement public foncier régional pour assurer l'achat et le portage du foncier acquis en application du schéma régional, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé dans nombre de régions. Si l'étude, la concertation, les perspectives débouchaient sur un projet approprié et acceptable, diverses questions resteraient alors à examiner, telles les modalités de création de cet outil, la composition de son conseil d'administration, ses missions, son financement, etc. En tout état de cause, l'EPFR travaillerait sous convention avec les acteurs publics locaux qui le souhaiteraient et dans le respect d'un projet et de priorités régionaux.

C. Une politique prenant en compte les bassins de vie :

La répartition de la population s'organise en fonction des emplois, de l'habitat, et des services qui lui sont offerts. C'est malgré tout d'abord le binôme emploi/habitat, générateur de migrations alternantes de travail, qui dessine des bassins de vie à la réalité desquels participent les services. Or ces bassins de vie ne correspondent ni à des maillages administratifs et de gestion dotés d'un pouvoir exécutif élu au suffrage universel (la commune), ou qui en sont issus indirectement (communautés de communes ou d'agglomération), ni à des espaces de projet (Pays).

Les limites se chevauchent, les compétences également, les perceptions par le citoyen sont brouillées, les projets élaborés dans un cadre spatial donné sont difficiles à mettre en oeuvre financièrement et sur le terrain à partir d'un autre cadre spatial.

C'est pourquoi le CESER propose de **finaliser et d'optimiser le processus de l'intercommunalité en mettant en cohérence les limites des Pays avec celles des Communautés de communes, tout en ajustant les limites des Communautés d'agglomération avec la réalité des espaces urbanisés** et de leurs proximités périurbaines.

La vocation des Pays à faire émerger des projets doit être préservée et même renforcée par une constante adaptation aux besoins les plus patents qui se révèlent, par exemple ceux liés à la santé. Il s'agit bien, en mettant en adéquation espaces de projet et d'intervention, de répondre de manière adaptée et dans une perspective de développement durable, à la demande des populations en matière de service, de logement, de transports...

Diagnostic :

↳ En matière de déplacements

A. Marchandises :

La région Centre est caractérisée à la fois par d'importants flux externes, internationaux et inter-régionaux du fait de sa position géographique, et de flux domestiques du fait de son industrialisation, d'où un troisième rang national pour l'activité logistique. Cet atout doit être tempéré par la domination écrasante de la route sur le fer, domination qui semble devoir s'aggraver, avec les conséquences environnementales qu'on connaît.

B. Les personnes :

Là aussi cohabitent des flux importants de transit, et des flux internes, auxquels s'ajoutent les flux pendulaires en direction principalement de l'Ile-de-France. Ces derniers sont en progression, de même que ceux générés par la LGV Atlantique qui dessert Tours et Vendôme ; il n'en est pas de même en revanche des flux de transit caractérisant les grandes lignes traditionnelles, abstraction faite des flux pendulaires et de type TER.

↳ En matière d'infrastructures

Routières :

Le maillage, étoffé, est en cours d'optimisation (2x2 voies Chartres / Orléans). En Berry, malgré tout, les relations sont difficiles avec le Nord-est (Auxerre), l'Est/Sud-est (Nevers), et sur le segment Bourges-Châteauroux.

Ferrées :

La Région souffre gravement :

- dans ses relations avec l'extérieur, d'une absence de desserte par une LGV des 4/5^{ème} de son territoire, lesquels se trouvent déconnectés du réseau européen LGV en gestation, et du reste du monde par LGV et aéroports internationaux interposés ;
- en interne, d'une dégradation généralisée des infrastructures (cas extrême de Chartres-Paris) malgré les travaux importants réalisés sur certaines lignes; mais aussi de l'absence de liaison entre certains pôles importants (notamment Orléans/Chartres) ;
- d'un inachèvement de l'axe électrifié Nantes-Lyon, à la fois axe de transit et mettant en relation la région Centre avec le Grand Ouest et le Grand Est.

Enjeux, objectifs :

A. Au plan social et économique :

Les transports constituent un enjeu social fondamental dans la mesure où, selon qu'ils correspondent ou non aux attentes et contraintes des décideurs économiques ou institutionnels, ils contribuent pour une part importante au développement de l'emploi (investissements) ou à son recul (délocalisations). Cela vaut d'abord pour les transports permettant ouverture et accessibilité (intégration au réseau TGV national et européen, lien avec les aéroports, axes ferroviaires traditionnels et autoroutiers majeurs). **Cette ouverture et cette accessibilité constituent donc un objectif économique-social quasi existentiel.**

Cette articulation avec la question de l'emploi est renforcée par le rôle décisif que jouent les transports dans les migrations domicile-travail, avec l'attente d'une pénibilité et d'un coût les plus réduits possibles. Hors emploi, l'enjeu social des transports est aussi la réponse aux attentes des populations en matière d'accès aux services (santé, formation, culture, sport et loisirs, commerces...). **Dans tous les cas, les transports intra-régionaux et locaux sont concernés (TER, étoiles ferroviaires, transports urbains collectifs...). L'amélioration décisive de ces transports est donc un objectif inséparable du précédent.**

B. En termes environnemental et de gouvernance :

Les transports interfèrent fortement, et de manière multiforme avec la problématique environnementale (qualité de l'air, protection de la biodiversité, etc.) L'enjeu fondamental étant malgré tout le changement climatique associé à celui de la pénurie des ressources énergétiques, **l'objectif apparaît double : d'une part réduire les besoins en déplacements en jouant sur le foncier bâti, la politique des zones d'activités... d'autre part donner la priorité aux moyens de transport les plus vertueux en la matière, en d'autres termes au ferroviaire électrifié.**

Cela vaut pour les relations avec l'extérieur (grandes lignes, dont LGV), comme pour les déplacements intra-régionaux, et implique au plan de la gouvernance, une appréhension globale et systémique des transports par les acteurs et donc un rapprochement de ces derniers, particulièrement entre collectivités et autorités organisatrices de transport (AOT). **L'objectif englobant ceux qui précèdent est bien d'aboutir à un "système" au sens fort du mot, cohérent, au service du développement durable, et donc des attentes des populations (emploi compris), comme de l'environnement.**

Préconisations :

Les préconisations ci-dessous s'inscrivent donc dans une perspective systémique privilégiant radicalement le ferroviaire, et au sein de celui-ci, l'articulation entre TGV, TER (dont PALITO) et fret.

1. Un impératif pour le moyen-long terme : la construction du POCL :

A titre de rappel, le CESER, en sa plénière du 9 février 2011, a approuvé la communication du Président du Conseil régional sur ce dossier, en se prononçant **à l'unanimité pour la construction - assortie de certaines conditions - d'une LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon, et sur le scénario de tracé le plus occidental** desservant au plus près Orléans et Bourges-Vierzon.

A l'appui de cette communication, de nombreuses interventions ont montré :

- que, si une LGV ne saurait faire seule des miracles, une non-desserte effective serait rédhibitoire pour l'avenir de la région, en termes de maintien ou de développement de l'emploi ;
- que sa construction devait être conditionnée par la mise à niveau de l'ensemble du réseau existant.

2. Mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la restauration du réseau existant et à son articulation avec celui des futures LGV :

Cette mise à niveau et cette articulation sont indispensables pour faire système et concilier le court terme et le plus long terme dans l'intérêt général des populations. L'avenir de la région serait compromis par une absence d'ouverture vers l'extérieur quand bien même les dessertes seraient satisfaisantes en interne. Inversement, les deux lignes LGV verraient leur intérêt considérablement réduit si les gares correspondantes n'étaient pas aisément accessibles par le fer (rabattements et correspondances avec des TER aux cadences adaptées).

Pour ce faire, **un tracé de la LGV POCL passant au contact immédiat d'Orléans et de Bourges-Vierzon s'impose doublement :**

- certes pour le développement de ces pôles, de leurs aires urbaines, et au-delà ;
- mais aussi pour permettre une telle articulation; en effet, elle serait impossible avec un tracé de LGV plus oriental, faute de réseau ferré à l'Est d'une ligne Orléans-Bourges.

De la même manière, **la préconisation forte d'un PALITO branché sur le POCL** à hauteur de Bourges-Vierzon suppose que la LGV y passe dans les meilleures conditions. Il en va de l'avenir et de l'ouverture vers l'extérieur : accès au réseau LGV européen, rapprochement de Paris pour Châteauroux et le Berry occidental, mais aussi de Limoges et du Limousin dans l'intérêt réciproque des deux régions.

Le branchement du Nantes-Lyon sur le POCL ajouterait grandement à cette ouverture, vers l'Ouest et l'Est de la région, pour les voyageurs comme pour le fret. A cet égard, le passage par Chagny doit parachever l'électrification de cette liaison majeure et lui donner un nouvel essor.

3. Développer le fret sur les lignes traditionnelles grâce notamment à la mise en service du POCL et de la LGV Tours-Bordeaux :

Un constat : même remis à niveau, l'actuel réseau ferré ne pourrait supporter, faute de sillons, à la fois une amélioration quantitative et qualitative du trafic TER, celle du trafic "grandes lignes" et un retour du fret ne serait-ce qu'à hauteur de ce qu'il était il y a 20 ans. Dans ces conditions, **seul un allègement du trafic voyageurs sur "grandes lignes" (de transit ou alimenté par la région Centre), grâce à un transfert notable vers les LGV, permettrait mécaniquement un possible re-développement du fret.** Un tel transfert suppose, là encore, un POCL passant effectivement à Orléans et à Bourges-Vierzon.

Dès lors, la préconisation d'un **dispositif "d'autoroute ferroviaire" avec plateforme multi-modale à Artenay**, au plus près du principal bassin logistique de la région (Orléans) par ailleurs aux tout premiers rangs du classement national, gagne grandement en crédibilité. Il en est de même de la préconisation allant dans le sens de la promotion d'opérateurs ferroviaires de proximité (OFP).

L'aménagement de la ligne Orléans-Chartres entre dans cette relance. Il verrait son intérêt considérablement renforcé **par un prolongement de la ligne vers Dreux et la Basse-Seine** pour des raisons évidentes. Le SRADDT gagnerait à intégrer cette perspective.

4. Deux outils :

La vision systémique préconisée appelle :

- l'élaboration d'un **schéma régional des infrastructures de transport** (SRIT), répondant aux enjeux et objectifs cités plus haut, et intégrant les préconisations qui précèdent. Au plan spatial, ce schéma s'appuierait sur le triangle ligérien (cf. fiche "Structuration territoriale") d'ores et déjà en place, dont les trois côtés sont dotés d'une autoroute et d'un axe ferroviaire lourd et électrifié. Ce triangle est par ailleurs bien relié à Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse via Châteauroux, mais aussi à Montargis et bientôt à Rouen via Chartres-Dreux. Ce même triangle, doté d'une gare TGV à chacun de ses sommets, serait parfaitement connecté au réseau LGV européen et aux aéroports parisiens ;
- la constitution d'un **syndicat mixte "SRU" et/ou d'une conférence permanente des transports**, permettant de réunir AOT, Région, collectivités, salariés- usagers et entreprises, et de construire un SRIT propre à améliorer le rapport entre l'offre de transport et les attentes des populations comme du monde des entreprises.

Ces structures devront avoir pour souci d'assurer l'articulation des transports collectifs entre l'échelle régionale et les échelons territoriaux.

ÉCONOMIE ET TERRITOIRE : ZONES D'ACTIVITÉS ET GOUVERNANCE

Diagnostic :

Une part importante de l'activité économique de la région s'exerce au sein des zones d'activité. Elles comptent 13 500 établissements et 265 000 emplois, et sont au nombre de 839.

On notera :

- le très grand nombre de ces zones d'activités (presque une zone pour deux communes) ;
- le taux médiocre de remplissage pour nombre d'entre elles qui, hors l'accueil d'entreprises déjà sur place, attirent peu les investisseurs même modestes ;
- le caractère anarchique des implantations qui ne répondent pas, bien souvent, à des critères de localisation garantissant leur développement ; l'empiètement sur les terres agricoles n'en est que plus regrettable ;
- l'impact négatif de cette dispersion, de la faible taille et de l'équipement médiocre de nombre de ces zones sur la lisibilité des activités économiques de la région Centre, et donc sur son attractivité en la matière ;
- enfin, à l'échelle de la région et de ses principaux sous-ensembles, un grand déséquilibre au profit de l'axe ligérien (et particulièrement du Loiret) et du nord de l'Eure-et-Loir. Cela vaut pour tous les types de zones : industrielles, commerciales, mixtes. Leur taux de remplissage moyen est de 70 % et très supérieur à celui des communes rurales malgré la taille réduite de leurs zones. Or, depuis les années 2000, un fort développement des créations de ZA se manifeste en milieu rural et présente un risque d'aggravation du mitage.

Enjeux et objectifs :

1. La région Centre souffre d'un déficit de zones d'activité de « dimension » régionale, tant en surface qu'en qualité, et suffisamment identifiées pour les investisseurs. L'un des enjeux de la région, à valeur d'objectif, est donc soit de promouvoir certaines zones existantes bénéficiant d'une localisation satisfaisante, de les agrandir et de les mettre à niveau, soit d'en créer de nouvelles.
2. Cette politique doit se faire en liaison avec les pôles de compétitivité et les clusters dont la traduction sur le terrain constitue un second enjeu. Il faut effectivement veiller à ce que l'ancrage territorial de ces pôles soit réel et profite au territoire régional aux plans de la production, de la formation (ressources humaines), et de la recherche/ développement. C'est à cette condition que les pôles et les clusters donneront à la région une véritable lisibilité nationale et internationale dans les domaines concernés.
3. Un troisième enjeu se situe au niveau des élus et de leur sensibilisation s'agissant de la faisabilité économique et financière de leurs projets, et de la nécessité d'économiser l'espace, notamment agricole, en réutilisant, lorsque cela est possible, les friches industrielles, militaires ou liées au retrait de certaines infrastructures de transport. Cet enjeu est en fait celui d'une "gouvernance" économique assise sur une vision partagée de l'organisation territoriale.

Les acteurs de cette gouvernance à mettre en place sont en effet nombreux : l'Etat, la Région, les Départements, les Communautés d'agglomérations et de communes et leurs agences de développement. Mais aussi les organismes consulaires, les pôles de compétitivité et les clusters, ainsi que les partenaires sociaux.

4. Enfin, sous réserve de ce qui précède, la facilitation administrative, notamment en termes de délais, des implantations des entreprises constitue également un enjeu en forme de condition pour le "remplissage" des zones dont la localisation et les caractéristiques en justifient le développement.
5. Dernier enjeu majeur : attirer centres de décision et sièges sociaux en jouant sur l'image notamment du Val de Loire et la proximité parisienne afin de solidifier ou/et renouveler le tissu des sous-traitants et attirer des PME de taille notable, lesquelles recherchent la proximité de ces centres de décision.

Préconisations :

1. Mutualisation optimisée des moyens et des retombées économiques :

Le partage de la compétence économique entre de nombreux acteurs (collectivités territoriales, intercommunalités, chambres consulaires, pôles de compétitivité et clusters...), est insuffisamment synergique, générant parfois des concurrences contre-productives, et brouille la visibilité de la région au regard des investisseurs.

La mise en place de Centréco depuis plus de 15 ans va dans le bon sens, avec notamment des actions de promotion, d'information et d'accompagnement des entreprises via les salons, la réalisation d'études... Il semble possible d'aller plus loin en s'orientant vers une mutualisation plus intégrée des agences de développement. Cela permettrait d'aller vers une gouvernance économique et territoriale plus effective. Cette préconisation a vocation non seulement à figurer dans le SRADDT, mais constitue l'une des conditions de son efficacité, notamment dans le domaine de la localisation des zones d'activités.

2. Localisation des activités : trois niveaux privilégiés d'intervention :

L'exigence de visibilité et les bilans très médiocres de nombreuses zones d'activités en milieu rural et dans certaines petites villes militent en faveur d'une concentration raisonnée de l'offre, intégrant toutefois les zones existantes ayant prouvé leur viabilité :

- **Pour l'émergence de "zones d'activités d'intérêt départemental"**, intégrant les principales zones existantes et la création de nouvelles zones (exemple du Loiret), constat étant fait que dans plusieurs départements existe un déficit important en zones de taille opérationnelle :

Une telle politique :

- doit s'insérer dans une gouvernance économique rapprochant les acteurs de l'ensemble de la région (voir ci-dessus), seul le "niveau" de la zone d'activité étant "départemental". On voit mal deux projets s'ignorant de part et d'autre d'une limite départementale ;

- doit intégrer les possibilités de reconversion d'espaces déclassés par rapport aux actuelles exigences, voire de réutilisation des friches industrielles, à l'exemple du projet de plateforme innovante de services Citévolia, sur la friche industrielle Rivierre-Casalis à Orléans ;
- doit prendre en compte le poids de la logistique dans la région par rapport aux infrastructures de communication, à la consommation de foncier et à l'environnement. A cet égard, le CESER préconise l'élaboration d'**un Schéma d'implantation des zones logistiques ou à forte composante logistique.**

- **Pour la création de "zones d'activité d'intérêt régional" :**

Dans le triple souci de lisibilité/attractivité, d'exploitation optimale des localisations les plus privilégiées, et de développement d'espaces en difficulté, le SRADDT pourrait initier un processus de création d'un petit nombre de zones de ce niveau... deux dans un premier temps :

- **une zone d'activité d'intérêt régional à proximité de Bourges et de la future gare TGV de Bourges / Vierzon.** Les investisseurs majeurs exigent des relations rapides et faciles avec les réseaux européens et mondiaux de communication. Une telle zone, aménagée aux normes les plus contemporaines, "soutenue" par l'ensemble de la région, pourrait en synergie avec l'effet TGV - contribuer à relancer le développement du Berry, notamment au plan industriel ;
- **une zone d'activité d'intérêt régional à Artenay-Poupry,** s'appuyant sur l'actuelle zone départementale initiée par le Conseil général du Loiret et sur le projet de plateforme multimodale, bénéficiant par ailleurs de sa position au regard de l'Ile-de-France, d'Orléans (proximité de Pôle 45) et de l'axe ligérien.

- **Pour la promotion concertée d'espaces technopolistiques multipolaires :**

A. Constat a été fait que les grandes zones d'activités technopolistiques (Silicon Valley, axe Cambridge-Oxford...) se sont développées d'une part à 80 ou 100 kms d'une métropole mondiale, d'autre part sur de vastes espaces multipolaires s'allongeant eux-mêmes sur une distance proche de 100 kms, et dans une région connotée très positivement au plan paysager et culturel.

Sans rêver, le Val de Loire moyen répond le mieux, dans le Bassin parisien, à ces critères. **D'où l'hypothèse qui avait été formulée dans les années 80-90 d'une "Technopole-Jardin", prolongeant le concept de "Métropole-Jardin" des années 70, mais en le spécifiant en termes d'activités de haut niveau technopolistique et tertiaire.** Une telle initiative ne saurait se faire sans une gouvernance partagée et mutualisée comme préconisée plus avant, et la mise en place d'une structure ad hoc.

B. Pour une mise en synergie de l'espace tripolaire Bourges-Vierzon-Châteauroux qui associerait la zone d'activité d'intérêt régional préconisée à proximité de la gare TGV et de Bourges, le projet de port sec de Vierzon, les projets gravitant autour de la plate-forme aéroportuaire de Châteauroux.

S'appuyant dans les trois cas sur une base infrastructurelle forte, chacun de ces pôles aurait une vocation a priori complémentaire des autres : Vierzon, avec les retombées industrielles du port sec ; Bourges par affirmation de ses spécificités industrielles et son aptitude à bénéficier de transferts de technologies ; Châteauroux par les retombées industrielles de sa vocation aéroportuaire. Là encore, une telle initiative impliquerait une gouvernance partagée et mutualisée et mise en place d'une structure appropriée.

C. Le traitement de l'axe Chartres-Dreux serait de nature différente, et appellerait une prise en compte des projets d'aménagement technopolistique du Sud de l'Ile-de-France (plateau de Saclay, etc.) dans la perspective du Grand Paris et une ouverture vers la Normandie. Une orientation crédible : l'agro-industrie et la valorisation des bio-ressources, s'appuyant, entre autres, sur "AgroDynamic" et sur "Valbiom".

D. Pôles de compétitivité, clusters et localisation des activités :

L'on comprend bien que ces structures ont une vocation à la fois "qualitative" (recherche et développement...) avec des champs spatiaux d'investissement dépassant largement les limites de la région. Une réflexion gagnerait à être menée sur leur possible association concrète à la mise en place de zones d'activité de niveau régional ou départemental, et/ou à l'émergence d'une aire technopolistique beaucoup plus vaste qu'ils contribueraient à spécifier.

3. Zones d'activités et développement durable :

Les initiatives en matière de création ou de réaménagement de zones d'activités doivent prendre en compte les composantes sociale et environnementale du développement durable :

- **le volet social**, en favorisant à l'échelle de la zone le rapprochement des partenaires (salariés/employeurs), en optimisant l'environnement de travail (crèches, restaurants d'entreprises mutualisés, facilitation des déplacements domicile-travail...) ;
- **le volet environnemental**, en s'imposant les normes les plus actualisées en matière paysagère, d'économie d'énergie, de limitation et/ou de captage des émissions de CO₂, de participation à la mise en place des transports collectifs les moins disants en la matière; en encourageant au plan logistique les regroupements et co-livraisons par véhicules urbains électrifiés (cf. expérimentation des établissements DERET).

QUELLES ENERGIES DEMAIN EN REGION CENTRE ?

Diagnostic :

En 2009, la région Centre a produit 72 429 GWh d'électricité ; seuls 20 % ont été consommés en région Centre. Les 80 % restant alimentent le reste de la France principalement les zones déficitaires en énergie à savoir la Bretagne (qui ne produit que 8 % de l'électricité qu'elle consomme) et l'Île-de-France.

Le nucléaire :

- 98 % de la production d'électricité en région Centre est d'origine nucléaire ; la puissance cumulée est de 11 836 MW dans 4 centrales qui utilisent les eaux de la Loire pour leur système de refroidissement ;
- A l'horizon 2028, l'ensemble des centrales devrait être à l'arrêt dans l'hypothèse d'une durée de vie de 40 ans – 2038 ou 2048 si la durée de vie est prolongée à 50 ou 60 ans.

L'éolien :

Début 2010, le Centre est à la troisième place des régions, avec une puissance cumulée de 480 MW et 146 éoliennes réparties sur 30 parcs. L'Eure-et-Loir est le deuxième département français en puissance produite, avec une densité éolienne de 25 kW/km².

Le photovoltaïque :

Début 2010, la région comptait 3 570 installations photovoltaïques rattachées au réseau pour une puissance cumulée de 20,6 MW (dont 3 173 installations installées par des particuliers, développant une puissance cumulée de 8,2 MW).

En ce qui concerne les autres sources d'énergie, leur exploitation reste marginale ; on peut citer cependant deux projets de co-génération au bois qui devraient prochainement aboutir à Orléans et à Tours, ainsi que les expériences plus anciennes sur la géothermie.

Par ailleurs, le réseau de distribution représente 75 000 km de lignes en basse et moyenne tension ; le réseau de transport représente 4 580 km de lignes à très haute tension.

La région Centre représente 1,2 millions de clients et plus de 7 500 salariés du groupe EDF.

La région Centre occupe en outre une position stratégique dans le domaine gazier avec 3 sites de stockage d'un total de 9,50 Mds m³ en Loir-et-Cher : Chémery, Soings-en-Sologne et Céré-la-Ronde. Le site de Chémery est le 2^{ème} stockage européen par sa capacité. Le réseau de distribution représente 10 000 km, pour 500 communes desservies et 450 000 utilisateurs. Au total, plus de 700 agents travaillent pour les sociétés d'infrastructure gazière.

Enjeux et objectifs :

Enjeux :

- Le respect des engagements internationaux, des objectifs du Grenelle de l'environnement, la dépendance des pays tiers pour les énergies fossiles imposent de trouver des solutions alternatives aux pratiques actuelles de façon à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et plus globalement de diminuer les consommations d'énergie ;
- Cette réduction passe par une réflexion sur l'organisation des transports et du bâti, la rénovation thermique des bâtiments et la bonne articulation entre les outils du Grenelle de l'environnement d'une part, et les outils financiers d'autre part ;
- L'un des enjeux, qui a d'ailleurs déjà commencé à se poser, est celui du devenir des sites électronucléaires et à terme des salariés et sous-traitants qui y travaillent. La situation en périphérie immédiate des paysages de Loire classés pour partie au patrimoine mondial de l'UNESCO entraîne des exigences ;
- Un enjeu majeur réside dans la recherche, l'exploitation dans les meilleures conditions économiques, sociales et environnementales de nouvelles ressources énergétiques, en privilégiant les énergies renouvelables ; la présence des organismes de recherche (BRGM et CEA, pôle de compétitivité S2E2) est à valoriser pour progresser dans cette réflexion ;
- Quelle sera à l'horizon de 20 ou 30 ans la place de la région dans le domaine énergétique en tenant compte du poids de la production électronucléaire et de l'évolution des technologies, de la complémentarité avec les autres productions ?
- Par cette contribution (décidée avant le tremblement de terre et l'accident de la centrale de Fukushima), le CESER suggère que le SRADDT, et la vision prospective qui s'y attache, permettent de poser objectivement le débat sur la place du nucléaire en région Centre, débat régulièrement esquivé.

Préconisations :

1. Sobriété énergétique et réduction des gaz à effet de serre :

Le Conseil régional élabore le « plan climat régional » avec un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2020. Le CESER a rendu un avis sur la communication du Conseil régional le 15 octobre 2010 en considérant l'objectif comme un défi et en associant Plan Climat et SRAADT. Le CESER rappelle que, pour lui, cette démarche appelle une vision large et doit permettre d'aborder les complémentarités et les synergies avec les autres régions et ce, de façon globale.

Pour la région Centre, le CESER préconise de réfléchir à l'adoption d'un **schéma régional de l'énergie** dans lequel il conviendrait en particulier :

- de quantifier et localiser les différentes sources d'énergie renouvelable, mobilisables au plan régional (éolien, photovoltaïque, géothermie, biomasse...) ;

- d'identifier les initiatives déjà conduites, et de préciser les compétences, notamment en ce qui concerne les grands organismes tels que le BRGM et le CEA ;
- d'élaborer une stratégie en termes d'économie d'énergie et de réduction de la consommation, notamment dans le bâtiment et les transports ;
- de rechercher une complémentarité des sources de production d'énergie, de façon à optimiser l'équation « réduction des GES / préservation de l'environnement et de la biodiversité / coût de l'énergie pour le citoyen / charge financière pour la collectivité ».
- de confronter les risques du nucléaire avec les implications d'un recul, voire d'une disparition des centrales, en prenant en compte d'une part les emprises foncières des différentes énergies- qui peuvent être très contrastées- pour fournir la même puissance, d'autre part les coûts réels de la production de chaque type d'énergie.

Sans relativiser pour autant ce qui précède, un tel schéma se devrait de prendre position, dans un sens ou dans un autre, sur le devenir souhaité en région Centre de l'équipement en centrales nucléaires.

2. Débattre dès maintenant sur la place de l'énergie électro-nucléaire en région Centre :

La région Centre ne consomme que 20 % de l'énergie électrique produite sur son territoire, acquérant de ce fait **une position stratégique à l'échelle nationale** grâce à la production de quatre centrales nucléaires.

A l'horizon 2028, comme rappelé plus avant, l'ensemble des centrales devrait être à l'arrêt dans l'hypothèse d'une durée de vie de 40 ans ; en 2038 si la durée de vie est ramenée à 50 ans. EDF envisage, sous réserve de l'accord des autorités de sûreté nucléaire, de reculer la durée de vie à 60 ans pour les centrales les plus récentes (Belleville par exemple).

La maîtrise des consommations, comme la nécessaire mise en service de nouveaux sites de production d'énergie renouvelable significatifs prendront un certain temps, en raison des financements nécessaires, des besoins d'études et de prospection, des procédures et de la mise au point de process technologiques, mais aussi des aléas politiques.

Dans ces conditions, quelles que soient les positions des uns et des autres, la production d'énergie nucléaire semble difficile à remettre en cause à court et moyen terme. Pour le plus long terme, un débat s'impose, dès maintenant, sur les moyens les plus opportuns pour satisfaire les besoins de la population et de l'activité économique.

La région Centre dispose des éléments géographiques (le fleuve), techniques (les réseaux de distribution) et sociaux (acceptabilité sur les sites) favorables à l'activité de production d'électricité d'origine nucléaire. Le schéma régional de l'énergie cité précédemment devra définir la part de cette ressource dans le bouquet énergétique futur de la région, en prenant en compte les besoins, les contraintes et les risques.

3. Renforcer les savoir-faire dans la gestion de l'électro- nucléaire :

La région Centre dispose de plusieurs générations de réacteurs. Ceci entraîne des questions sur lesquelles le SRADDT doit se pencher :

- **La maintenance et la sécurité** : Le CESER réaffirme son attachement à la rigueur nécessaire à la maintenance des installations et à la sécurité de la production au sein des centrales, notamment lorsqu'il y a sous-traitance, ainsi qu'à la sécurité des salariés, des intervenants, et des populations vivant à proximité. Le "retour", s'agissant de la catastrophe du Japon, devra être très sérieusement analysé en fonction des spécificités de la région Centre ;
- **La déconstruction et les déchets** : l'entreprise EDF doit prouver la réversibilité complète des sites qui reçoivent actuellement les activités de production. Certaines tranches sont actuellement en phase de déconstruction mais restent sur pied faute de circuits en place pour évacuer certains déchets (graphite). Le CESER a produit un rapport sur les activités de déconstruction en région Centre en insistant sur la nécessité de valoriser les déchets : c'est la logique qui doit primer dans ce domaine également, (pour autant, naturellement, que ceux-ci ne soient pas irradiés). La pérennité de l'acceptabilité sociale de l'activité est conditionnée à ces éléments. Et la région Centre pourrait servir de terrain d'expérimentation et de démonstration dans ce domaine.

4. Le pôle d'efficacité énergétique, une ambition à concrétiser :

La région Centre a l'ambition de devenir « pôle européen d'efficacité énergétique ». Le SRADDT doit être l'occasion d'amplifier la dynamique et de lui donner davantage de visibilité, au plan régional comme au plan national et international. Dans ce sens, 3 axes stratégiques sont à conforter :

1. La performance énergétique et la maîtrise des consommations ;
2. Le développement des énergies renouvelables ;
3. L'accès à l'énergie pour tous dans des conditions acceptables sur le plan économique et social.

La Région doit ainsi être capable de montrer sa capacité à mettre en œuvre un bouquet énergétique cohérent. La présence en région Centre du pôle de compétitivité S²E², du BRGM, du CEA, entre autres, est un atout majeur pour contribuer à l'ambition qu'a la Région de développer la recherche et l'innovation :

- dans le domaine de l'efficacité énergétique, facteur de compétitivité des entreprises de la région et de création d'emplois ;
- dans le domaine des réseaux intelligents (« *smart grids* ») permettant d'améliorer les recours aux énergies renouvelables et leur utilisation ;
- dans les technologies d'exploitation et de production.

5. Une offre de formation à conforter :

En 2010, EDF aurait procédé à 500 recrutements en région Centre. Ce chiffre ne couvre que très partiellement les besoins d'emploi du secteur énergétique et le mouvement se poursuivra pour remplacer les départs en retraite.

En région Centre, l'offre de formation souffre manifestement d'une carence au regard de la place qu'occupe le secteur ; et les entreprises, tant PME / TPE que les filiales des énergéticiens rencontrent des difficultés de recrutement adapté à leurs besoins tant pour le domaine de la production et du transport que pour celui du bâtiment et de la maintenance. Il entre dans les compétences du Conseil régional de travailler à adapter l'offre de formation aux besoins de recrutement du territoire. Il peut sans doute également accompagner l'information sur les métiers dans le secteur auprès des lycéens.

Enfin, devenir un pôle européen ne peut se concevoir sans pouvoir offrir une palette de formations, y compris dans l'enseignement supérieur, correspondant aux diverses vocations et compétences revendiquées. La compétence reconnue à Bourges notamment avec le Centre national des risques industriels (CNRI) entre dans ce cadre et mériterait d'être enrichie.

GRANDES CULTURES EN REGION CENTRE : QUELLE VALORISATION ?

Diagnostic :

1. En région Centre, les grandes cultures (céréales, oléagineux) représentent 61 % des exploitations agricoles, 73 % des surfaces agricoles, et 46 % du chiffre d'affaires de l'agriculture régionale. C'est ce poids dans la « ferme régionale » qui a justifié cette focalisation ; ceci ne signifie en aucune façon que le CESER minimise le rôle économique, social et territorial des autres productions.
2. Tant en termes de surface qu'en termes de production, la région Centre se situe au premier rang des régions françaises, loin devant les suivantes.
3. Ces productions ont longtemps été soutenues et protégées par la Politique agricole commune et, souvent pratiquées dans de grandes exploitations, ont une image d' « agriculture industrielle », déconnectée des préoccupations des consommateurs et destinée au marché mondial.
4. Il est vrai que la région Centre est d'abord une région de production et, par insuffisance d'industries de transformation, y apporte relativement peu de valeur ajoutée. A titre d'exemple, en 2008-2009, 17 % du blé produit sont restés en région Centre et dans les régions limitrophes, 39 % ont été acheminés dans le reste de la France et 44 % ont été exportés.
5. Le transport du blé, du maïs et du colza est majoritairement routier : environ 90 % au sein de la région et des régions limitrophes, 63 % dans le reste de la France et 5 % à l'étranger. La part ferrée est en constante régression.
6. Malgré ou peut-être à cause de leur importance, les grandes cultures bénéficient peu des politiques publiques locales ; c'est en raison de l'espace qu'elles occupent sur le territoire régional que le CESER a choisi d'y consacrer une réflexion dans le cadre du SRADDT.

Enjeux et objectifs :

- L'agriculture a d'abord une fonction nourricière, pour la région, la France et l'étranger. D'où plusieurs enjeux majeurs de volume de production, de sécurité et de santé alimentaire.
- Les grandes cultures constituent également une ressource renouvelable intégrable dans des processus industriels, soit par l'utilisation intégrale des plantes soit par celle des résidus ou sous-produits.
- L'agriculture contribue également au façonnage tant des territoires et de leurs paysages que de l'environnement et de la biodiversité des espèces animales et végétales.

La préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols, le respect et le retour de la biodiversité, la santé des exploitants et des consommateurs sont des exigences de plus en plus fortes.

Il s'agit de valoriser et préserver le potentiel agronomique des sols, de s'appuyer sur les savoir-faire mais aussi de les faire évoluer, d'adapter au mieux les productions aux territoires. En revanche, les grandes cultures (comme le reste) doivent être positionnées comme un atout majeur de la région et doivent être soutenues par l'innovation :

- o Recherches sur les biotechnologies et les techniques de production : plus particulièrement sur la réduction des « intrants » afin de réduire les pollutions, sur les incidences issues du changement climatique et sur les économies de produits à réaliser (travail avec l'INRA d'Orléans, mais aussi les instituts techniques : Arvalis, Cetiom...) ;

- o Recherches sur l'accès, le partage et l'économie de l'eau avec le pôle de compétitivité DREAM.
- La transformation agro-alimentaire et les filières non-alimentaires doivent contribuer au développement local, sans opposer les circuits longs et les circuits courts qui ont chacun leur logique et leur fonction.

La région est au premier rang de la production céréalière mais elle se situe au 11^{ème} pour l'industrie agro-alimentaire. Elle peut améliorer ce classement et ainsi faire bénéficier l'emploi et l'économie d'un accroissement de la transformation, même si les opportunités restent limitées dans ce domaine. En revanche, le développement de l'utilisation de la biomasse est encore en devenir. Il importe donc que la région Centre se saisisse de ce sujet qui répond aux enjeux de la production locale, aux savoir-faire et aux besoins des industriels locaux. La collaboration resserrée avec le cluster Valbiom Centre² et la filière « AgroDynamic et développement durable » d'Eure-et-Loir est à encourager.

Les grandes cultures représentent un domaine essentiel de l'agriculture régionale. La réforme à venir de la Politique agricole commune aura un impact important sur les conditions d'exploitation et de rémunération de ces productions. Il est donc nécessaire d'en faire une force, (sans pour autant que cette position se fasse au détriment des autres pans de l'agriculture régionale) afin de générer une nouvelle dynamique autour des besoins des producteurs, dans l'intérêt des consommateurs et pour répondre à un intérêt grandissant de la part de l'industrie.

La Région doit être consciente des potentialités qui sous-tendent cette filière sur le plan de la recherche et de l'innovation, lesquelles lui permettront de conserver sa place prédominante dans ce secteur.

Préconisations :

1. Rester une région "leader" :

La région Centre dispose d'un potentiel agronomique, d'un savoir-faire de ses agriculteurs et des organisations agricoles, des équipements de stockage et de distribution qui doivent être mis au service de l'alimentation de la population. Dans tous ces domaines, les céréales occupent une place majeure.

Connue pour être le grenier à blé de l'Europe, la région doit le rester mais également amplifier ses évolutions en matière de pratiques culturales, en premier lieu pour répondre à sa vocation première qui est de nourrir les hommes, mais aussi pour répondre aux exigences environnementales et aux attentes de plus en plus fortes des consommateurs.

Il s'agit donc de « **produire mieux** » mais aussi de « **produire plus lorsque cela se justifie** », en diversité aussi bien qu'en quantité.

Les relations doivent être rendues plus étroites entre le monde agricole et les outils de recherche et d'innovation présents en région Centre afin d'accroître et d'améliorer la production ; la recherche agronomique, les stations d'expérimentation doivent être mobilisées pour assurer cette double exigence.

² Le cluster **Valbiom Centre** a pour objet la valorisation des bio-ressources.

L'introduction de protéagineux dans la rotation des cultures permettrait, entre autres, de réduire les engrais en fixant l'azote dans les sols, mais aussi de rétablir un lien local entre culture et alimentation du bétail (en réduisant du même coup la dépendance à l'égard du marché américain dans ce domaine) et enfin d'améliorer la qualité de la production de céréales. La valorisation de proximité des grandes cultures par l'élevage, et réciproquement, pourrait également être recherchée.

La Région devrait favoriser les mesures agro-environnementales comme la réduction des intrants par l'allongement des rotations des cultures (introduction de culture de lin, pois et de cultures protéagineuses en général).

2. Diversifier les débouchés :

L'expérience d'Ebly montre que l'innovation dans la transformation des céréales peut être porteuse de création d'emplois et de nouveaux débouchés. Une organisation doit être trouvée pour saisir et exploiter les opportunités et ainsi innover dans les industries agro-alimentaires.

Mais l'accent doit être mis sur la recherche de nouveaux débouchés industriels, dans le domaine de la chimie, des matériaux, de la pharmacie, de la cosmétique... et plus particulièrement dans celui des bio-molécules et les bio-technologies.

Par ailleurs, la valorisation des productions agricoles pour l'énergie mérite d'être renforcée et accompagnée ; par exemple, la production et les utilisations raisonnées de la biomasse dans l'énergie (chaufferies collectives...).

Les compétences existantes dans les centres techniques (INRA, Bio Énergie Centre, ARITT, cluster Valbiom) mais aussi dans les organismes de recherche ou laboratoires du territoire, pourraient être mises en commun dans un pôle régional, et mises en synergie avec les pôles de compétitivité tels que le pôle « industrie et agro-ressources » de Picardie/Champagne-Ardennes. La région ne doit pas rester à l'écart du mouvement, au risque de confirmer le déficit de valeur ajoutée de ses productions.

3. Protéger les terres des consommations excessives :

Un outil de protection de la SAU de la région s'avère indispensable, pour suivre précisément le phénomène et pour protéger les terres agricoles. Les commissions départementales de la consommation des espaces agricoles³ dont la création a été annoncée récemment ne semblent pas convaincantes de ce point de vue... Le CESER souhaite que soit étudiée l'opportunité d'un EPFR⁴, celui-ci pourrait contribuer à la protection des terres agricoles.

4. Remettre les productions sur les rails :

On constate qu'en région et en France, la majeure partie de la production des grandes cultures est aujourd'hui transportée par la route.

³ Article 51 de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010.

⁴ Communication Une maîtrise foncière pour une urbanisation durable en région Centre, CESR, 22 janvier 2010.

A une époque où les plus grandes infrastructures portuaires d'Europe n'hésitent pas à investir des sommes très importantes (*5 Mds € pour la construction d'une ligne de 160 kms reliant l'Allemagne au port de Rotterdam*) pour améliorer leur accessibilité par le rail, il est nécessaire, sans négliger les autres modes de transport, de travailler à nouveau sur le fret ferroviaire ; notamment sur l'accessibilité du port de Rouen qui représente le débouché le plus important de la production agricole de la région Centre.

Plus de facilités dans l'acheminement des productions ne peut qu'être favorable à la valorisation des productions.

Les questions ayant trait à la santé sont au cœur de la qualité de vie des habitants de la région Centre. Le CESER a d'ailleurs réalisé trois rapports et une synthèse sur ces questions.

Diagnostic :

La situation nationale en termes de couverture médicale est grave et de plus en plus inégalitaire spatialement. Pour l'heure, l'Etat n'a pris aucune disposition pour réguler l'installation des médecins d'une manière ou d'une autre.

En région Centre, le constat concernant la santé est bien connu de tous : si la population est relativement en bonne santé (avec malgré tout quelques disparités infrarégionales), il n'en demeure pas moins que des questions majeures se posent de manière urgente.

La région Centre doit faire face à un vieillissement de sa population plus marqué qu'ailleurs. Ce vieillissement se traduit naturellement au niveau des acteurs de la santé (médicaux ou paramédicaux) alors que dans ce domaine apparaissent de nouveaux besoins qu'il est nécessaire d'appréhender dès maintenant.

La région Centre est caractérisée par la faiblesse de sa démographie médicale 92 généralistes pour 100 000 habitants alors que la moyenne métropolitaine se situe à 107. Les territoires urbains ou ruraux sont affectés ; seule l'agglomération de Tours, siège de la faculté de médecine régionale est au niveau de la moyenne nationale. Sur ce paramètre, la région est dernière dans le classement des régions métropolitaines et l'évolution prévisible compte tenu de la pyramide des âges des praticiens en exercice est particulièrement alarmante.

On assiste à une certaine désaffection pour l'exercice en libéral ainsi qu'une modification des aspirations des jeunes praticiens en termes de qualité de vie et de conception de la pratique de leur métier.

Concernant l'offre de soin, la région Centre est caractérisée par un maillage hospitalier qu'il conviendrait d'améliorer. En effet des patients de la région ne trouvent pas immédiatement réponse à leurs besoins sur place ou la trouvent en dehors de la région. Quant à la médecine ambulatoire, elle est insuffisante.

En outre, la région Centre compte un CHU excentré à l'ouest du territoire, à Tours. Il semble - alors qu'il a de nombreux liens avec les CHU de l'ouest de la France - coopérer insuffisamment avec les autres hôpitaux de la région, notamment avec le CHR d'Orléans, le seul centre hospitalier ayant encore cette dénomination en France.

Face à l'espoir que constitue l'arrivée de la télémédecine, il convient de souligner qu'il existe, en région Centre, des zones "blanches" TIC qui nuisent à son développement. Or ce nouvel exercice de la médecine pourrait faciliter une meilleure coordination des soins, y compris en milieu rural, en reliant le secteur hospitalier, les spécialistes, généralistes et le secteur médico-social.

Cette faiblesse de la démographie médicale est un frein majeur au développement économique et social de la région et il n'est pas d'aménagement harmonieux des territoires sans une politique de santé efficace.

Les enjeux :

Sans ignorer ce que devrait être le rôle de l'Etat en la matière, il est impératif, pour le CESER, de mettre en œuvre une stratégie régionale volontariste pour améliorer la couverture médicale en région Centre. Tous les leviers doivent être activés, et il semble que le levier de la formation des médecins soit pertinent, bien qu'insuffisant.

La situation de la région dans ce domaine est révélatrice d'un manque d'attractivité et risque de peser de plus en plus sur son image auprès de ses habitants, auprès des migrants potentiels et auprès des entreprises.

La mise en place du Pôle régional d'enseignement supérieur (PRES) Centre Val de Loire Université, la construction d'un nouveau centre hospitalier à Orléans sont des opportunités à saisir pour déclencher une nouvelle dynamique, la diffuser sur le territoire régional et accueillir des jeunes praticiens.

L'enjeu majeur est bien la qualité de l'offre de soins pour les populations, facteur prépondérant de la qualité de la vie mais aussi de la capacité de la région Centre à continuer à accueillir des populations et à attirer des entreprises et des emplois.

Participent évidemment de cet enjeu le devenir des hôpitaux de la région, ceux de Tours et Orléans, ceux de Chartres, Dreux, Blois, Bourges, Châteauroux, Montargis, notamment.

Les préconisations :

La présente fiche est structurée en trois volets interdépendants :

- Création d'une communauté hospitalière de territoire (CHU bipolaire) ;
- Formation aux métiers de la santé ;
- Santé et territoire.

1. La création d'une communauté hospitalière de territoire (vers un CHU Tours-Orléans) :

Comme évoqué dans l'adresse sur le SRADDT de décembre 2008, et afin de renforcer la cohérence, la lisibilité et l'attractivité régionale, le CESER propose la création d'une communauté hospitalière de territoire entre Tours et Orléans (CHT). Cela apparaît d'autant plus nécessaire qu'Orléans est la dernière agglomération de cette taille en France à ne pas être dotée d'un CHU. Le récent rapprochement de Metz et Nancy pourrait en ce sens nous inspirer.

Cette initiative se doit d'être prise rapidement et donnerait un message fort vers les populations et les décideurs. Elle constituerait un premier acte structurant du PRES Centre Val de Loire Université.

« réf article L6132-1 du code de la santé publique: *"Des établissements publics de santé peuvent conclure une convention de communauté hospitalière afin de mettre en œuvre une stratégie et de gérer en commun certaines fonctions et activités grâce à des délégations ou des transferts entre les établissements et grâce à la télémédecine"* ».

Les axes stratégiques d'action d'une telle communauté pourraient être :

- de renforcer la contribution du CHRO à la formation (internat) et à la recherche médicale ;
- d'identifier les complémentarités CHU/ CHRO par filière en visant l'excellence en matière de soins et de recherche ;
- d'être la tête d'un Réseau Santé Sécurisé à très haut débit à l'usage exclusif des professionnels de santé, condition indispensable pour développer à grande échelle la télé-médecine avec le soutien volontariste de l'ensemble des acteurs de la santé ;
- de contribuer à modifier l'image de la région Centre dans le domaine médical et à rééquilibrer l'offre de soins.
- d'être la tête de réseau et le référent d'une politique volontariste du développement de tous les volets de la télé-médecine en région.

Le renforcement de la coopération entre les deux centres hospitaliers serait ainsi formalisé. La nouvelle structure serait l'étape permettant l'élargissement de la coordination de tous les acteurs de la santé. Ce renforcement et cette coopération pourraient être progressivement étendus à l'ensemble des établissements hospitaliers publics et privés et à l'ensemble des acteurs hospitaliers, publics, privés et associatifs.

Ce nouvel ensemble renforcerait la capacité de travailler avec les autres CHU de France, notamment les CHU du Grand Ouest et de l'Ile-de-France, et à l'international, et permettrait d'attirer des spécialistes de haut niveau.

Cette solution a, par ailleurs, l'avantage de conforter les deux universités, de donner toute sa signification au PRES, et de qualifier l'actuel CHR d'Orléans à hauteur des très gros investissements engagés pour sa reconstruction.

Cette préconisation appelle, dans l'urgence, de la part des acteurs un travail d'analyse approfondie. Il va de soi que toute piste d'action complémentaire sera la bienvenue.

2. La formation :

A. Le renforcement de l'internat à Orléans :

Sans ignorer que certaines formations d'internat sont d'ores et déjà assurées au centre hospitalier d'Orléans, il semble opportun de profiter de la construction du nouvel hôpital pour renforcer cette vocation dans les futurs services et spécialités, et pour donner un statut hospitalo-universitaire à de nouveaux services et praticiens. Ce devrait être l'un des apports majeurs de la CHT.

Il convient en outre d'allier le « faire savoir » aux savoir-faire dans ce domaine pour favoriser l'attractivité et modifier l'image et la lisibilité de la région Centre, et d'Orléans en particulier, dans le domaine médical, qui participe en partie au déficit d'installation de praticiens.

B. Un numerus clausus additionnel :

Des démarches concertées devront être engagées auprès des ministères pour obtenir l'attribution pour la région Centre d'un numerus clausus additionnel, ainsi que les postes d'enseignement, d'encadrement et les dotations correspondants.

Ces moyens additionnels seraient attribués aux universités pour la mise en œuvre effective de la PACES sur Orléans et des années suivantes sur Tours.

Au-delà de la question du numerus clausus, et dans le souci de rendre la médecine libérale plus attractive, il conviendrait de favoriser les stages chez les généralistes en place et la direction de thèses dans cette discipline.

C. La création d'une Première année commune des études de santé (PACES) à Orléans :

Ce volet stratégique de la formation médicale doit être élaboré au niveau du PRES, qui réunit les acteurs majeurs : Universités, collège hospitalier CHRU/CHRO, Rectorat et Conseil régional. La concertation doit être totale avec l'ARS et l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Cette solution ouvre la perspective d'une orientation plus importante des lycéens du grand bassin orléanais et du sud de la région vers des études médicales. Elle impose la mise à disposition de locaux et de moyens humains assurant une qualité des enseignements répondant en tous points aux exigences nationales (il ne pourrait pas en être autrement). Les enseignements de 1^{ère} année (sans pratique) sont, pour la plupart, présents dans la palette des formations ouvertes à l'université d'Orléans (chimie, physique par exemple) mais une expertise et/ou des évolutions sur la disponibilité du corps professoral devront avoir lieu. En outre, dans un esprit de coopération et d'efficacité, et surtout dans un premier temps, des professeurs de la faculté de Tours pourraient aussi se déplacer à Orléans pour dispenser leurs cours. La généralisation du télé-enseignement pour cette PACES orléanaise n'est pas retenue par le CESER.

Le transfert de certains enseignements vers le site Madeleine, prévu pour 2015, peut représenter un bon timing et une opportunité immobilière intéressante qui complètera les disponibilités dont bénéficie aujourd'hui l'université d'Orléans.

Cette création d'une PACES appelle autour de la table la mobilisation de l'ensemble des élus concernés, des services de l'Etat, et de la communauté médicale.

D. Le rapprochement Faculté de médecine / STAPS :

L'idée de base est de mettre en œuvre une « éducation thérapeutique » centrée sur l'exercice physique, tant en préventif qu'en curatif et selon les pathologies (affections cardiologiques, diabète, cancers, obésité, vieillissement...). Des modules pourraient être proposés aux étudiants en croisement entre les 2 facultés ; la formation continue pourrait également être renforcée pour les médecins dans ce domaine. La région Centre ne pourrait-elle pas innover en la matière et expérimenter la prescription de l'exercice physique sous contrôle médical pour accompagner certaines affections, en particulier chez les personnes âgées dont le nombre ne cesse de croître ? La coopération entre les Universités de Tours et d'Orléans, dans le cadre du PRES, s'en trouverait là encore renforcée

E. Etre proactif par rapport aux évolutions du secteur de la formation médicale et para-médicale :

Les métiers para-médicaux évoluent et sont appelés à évoluer encore dans les années à venir en fonction de la capacité de prescrire qui pourrait s'élargir. La volonté de transposer au secteur de la formation paramédicale le système L-M-D des universités (mastérisation des formations d'infirmières ou de kinésithérapeutes) risque d'avoir des conséquences sur la longueur des études, les compétences et responsabilités des formations...

En raison de sa compétence dans les formations sanitaires et sociales, la Région doit assurer une veille spécifique. Les propositions précédentes, si elles se concrétisent, permettraient à la région d'être particulièrement en capacité d'expérimenter tout nouveau système grâce à la mobilisation de tous les acteurs de santé. La situation actuelle l'exige.

3. Santé et territoire :

Face à la situation régionale actuelle et à venir, en termes de démographie des professionnels de santé, il apparaît fondamental de poursuivre l'effort d'organisation de l'offre de santé sur le territoire régional. Dans cette perspective, le CESER fait les propositions suivantes :

A. Généraliser et étendre le dispositif des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) à travers deux modalités :

- d'une part en développant le dispositif existant encourageant l'exercice libéral (cf. l'avis rendu par le CESER sur cette question le 9 décembre 2010) ;
- d'autre part en élargissant le dispositif via la création de MSP publiques (service public médical) recourant au salariat : à l'image de ce que font déjà certaines mutuelles et certaines collectivités ayant créé des centres de soin où exercent des médecins salariés. De plus, cela répondrait en partie aux attentes des jeunes praticiens qui semblent plus attirés par le salariat que par l'exercice libéral.

Dans les 2 situations, le projet immobilier ne doit être que la résultante d'une volonté collective et d'une mobilisation des professionnels de santé.

Devant la pénurie de médecins, il importe que leur temps soit consacré aux consultations et non à des trajets multiples. La question de l'accessibilité à ces centres, en particulier pour les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, handicapées) mérite d'être étudiée en même temps que le projet.

Il est nécessaire aussi de valoriser et développer le fonctionnement des PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé).

B. S'appuyer sur une meilleure observation des besoins :

Le CESER souhaite que l'Observatoire Régional de la Santé (ORS désormais associé au Centre Régional pour les Enfants, les Adolescents et les Adultes Inadaptés [CREAI]) soit renforcé dans son rôle d'observation des problématiques de santé sur le territoire régional au sein de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dont il dépend. Pour cela, il est nécessaire que cet ORS dispose d'une mission ambitieuse et de moyens suffisants.

Cette observation au plus près des territoires est fondamentale pour faire correspondre au mieux besoins et moyens ; accompagnée d'un tableau de bord, elle constituerait un outil de pilotage par pathologie et par territoire. Elle doit prendre en compte non seulement des données quantitatives mais aussi des éléments qualitatifs sur les conditions d'exercice, sur le vécu des patients, ce qui suppose des enquêtes de terrain...

C. Faciliter la mise en réseau des professionnels et la mutualisation des moyens :

Pour améliorer l'accès aux soins de la population régionale, le CESER préconise la facilitation de la mise en réseau des professionnels en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC), ce qui pourrait se faire dans le cadre du GIP RECIA. C'est une étape essentielle pour améliorer la couverture médicale des territoires en assurant un échange et des synergies entre acteurs. Cela passe par un réseau sécurisé à très haut débit, à l'usage exclusif des professionnels de santé, permettant par exemple des échanges de dossier, des plateformes collaboratives... ce qui implique un développement de la télémédecine, facteur d'une plus grande équité territoriale dans l'accès aux diagnostics et aux soins.

Ce réseau sécurisé serait appuyé sur les grands centres hospitaliers et les grands équipements ainsi que sur l'ensemble de leurs équipes qui en seraient les maillons essentiels. Il devrait également s'ouvrir aux secteurs ambulatoire et médico-social, en cohérence avec la question du dossier médical personnalisé.

Il est également nécessaire d'aller dans le sens d'une mutualisation des moyens (équipements et personnels de pointe) possédés par les différentes structures (centres hospitaliers, cliniques, maisons de santé pluridisciplinaires, centres de soins territoriaux...) permettant à tous les habitants de la région Centre d'accéder à une médecine performante et de qualité.

D. Développer les aides à l'installation et au maintien des médecins à travers deux préconisations :

- par l'octroi de bourses avec engagement de retour dans sa région d'origine pour les néo-médecins ;
- par la création d'un zonage fixant selon le territoire des niveaux différenciés d'aides à l'installation des professionnels, zonage qui serait défini par l'Agence Régionale de Santé et les collectivités locales.

Il est proposé, pour ce faire, la création d'un **Fonds régional d'aide à la présence médicale** qui serait alimenté par les partenaires : ARS, collectivités mais aussi mutuelles, assurances... selon des modalités à définir (règles d'alimentation du fonds, critères d'attribution des bourses et aides...).

HABITAT / LOGEMENT

Diagnostic :

Les habitants de la région Centre, comme tous les Français, aspirent à un logement de qualité et accessible, y compris financièrement. En matière de logement, les situations divergent selon les territoires, le coût du foncier et le degré de maîtrise de l'occupation de l'espace. La difficulté d'accès au logement constitue un handicap pour l'accès au marché de l'emploi, et réciproquement.

Le parc de logement en région Centre est vieillissant et n'est pas forcément adapté aux évolutions démographiques : augmentation du nombre de ménages composés d'une personne, vieillissement de la population, importance des familles monoparentales. En outre, 9 % de logements sont qualifiés d'indignes en région Centre.

A titre d'exemple, pour répondre à la demande sur le seul axe ligérien, il faudrait construire autant de logements qu'au cours des 40 dernières années.

On enregistre, en région Centre, un stock de 45 637 demandes de logement social sans doubles comptes en 2009, et un flux de 29 000 nouvelles demandes par an. Le taux de pression dans la région est faible puisqu'il y a 2,1 demandes pour une attribution. Cependant, ce taux de pression est plus élevé sur la zone d'emploi Orléans (3,16). Le délai moyen d'attribution d'un logement dans la région est de 11 mois et 21 712 demandeurs ont obtenu un logement en 2009. Ces indicateurs témoignent d'une faible tension du marché, particulièrement dans la partie sud-ouest de la région. Le logement social concerne surtout les familles monoparentales (24 %) et les personnes isolées (41 %).

Parmi les demandeurs de logement, 19 % des ménages sont des couples avec enfants. Les demandeurs de logement social ont des revenus très faibles car plus de 82 % d'entre eux ont des revenus inférieurs à 60 % du plafond. La part des personnes de moins de 30 ans dans le parc est faible même si ces personnes entrent beaucoup plus facilement dans le parc locatif social.

La part du logement dans le budget des ménages est en hausse : 22 % aujourd'hui contre 9 % en 1959 ; c'est largement plus que l'alimentation (11,5 %) et les transports (12,4 %). L'évolution des coûts énergétiques (+ 30 % annoncés d'ici 2015 pour l'électricité) va aggraver la précarité énergétique et le coût du logement.

Un dernier constat : la multiplicité des acteurs intervenant dans le champ du logement ne permet pas d'avoir une vision globale des besoins et de l'offre.

Enjeux et objectifs :

L'accès au logement et la qualité du logement sont jugés essentiels par le CESER pour l'équilibre économique et social des territoires. Tout en ayant à l'esprit l'hétérogénéité de notre région, on retiendra principalement les enjeux suivants :

1. offrir aux habitants, quels que soient leur catégorie sociale et leur budget, un logement adapté ;

2. accompagner les évolutions démographiques ;
3. assurer davantage de fluidité et de souplesse dans la gestion du parc ;
4. favoriser la mobilité géographique et intergénérationnelle ;
5. participer à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement notamment en améliorant les performances énergétiques du parc et par la localisation des zones d'habitat.

Préconisations :

1. Etudier l'opportunité d'un Etablissement public foncier régional (EPFR) :

A travers ses réflexions sur le foncier, le CESER a mis en exergue le besoin de maîtriser la consommation de l'espace, en particulier l'extension urbaine ; il pose aussi la question de la vocation des espaces et des conséquences du coût et de la qualité du logement dans les centres et de la migration des populations vers des périphéries de plus en plus lointaines pour se loger.

Il apparaît qu'un outil tel qu'un Etablissement public foncier régional pourrait aider les collectivités à organiser de façon plus rationnelle leur développement, en permettant de disposer, pour l'habitat, de terrains plus proches des centres-villes et des lieux d'emploi.

De leur côté, les collectivités doivent se doter de documents de planification, notamment de Schémas de cohérence territoriale (SCoT) volontaristes en la matière. En cohérence avec la logique du SRADDT porté par la Région, celle-ci se doit, comme la loi l'y autorise, de participer à l'élaboration de ces SCoT et de donner un avis.

2. Mettre en œuvre un schéma régional du logement :

Face au constat actuel marqué par la multiplicité des acteurs et à la difficile lisibilité de cette politique, le CESER préconise que la Région assure le rôle de chef de file de la réflexion stratégique et de l'organisation des dispositifs que les partenaires mettront en œuvre au niveau opérationnel. L'objectif est de permettre à tous les acteurs (publics et privés) de travailler en synergie et de mettre en commun leurs expériences (sur les programmes locaux d'habitat par exemple).

Le CESER préconise de mettre en œuvre un Schéma régional du logement en faveur de certaines populations. Trois pans de la population apparaissent prioritaires au CESER pour bénéficier de soutien et d'accompagnement en termes de logement : les jeunes, les personnes âgées, les ménages à revenus modestes.

- Pour les jeunes :

Le suivi des études en dehors du lieu de résidence des parents, le suivi de stages dans le cadre des formations par alternance, la recherche d'emplois saisonniers, l'arrivée dans le premier emploi correspondent à des époques de la vie exigeant des logements accessibles en termes de coût, de distance aux transports collectifs, de conditions de disponibilité. La rénovation et/ou la construction de résidences universitaires n'est qu'un volet de la question ; les apprenti(e)s, les jeunes travailleurs(euses) sont aussi des publics dont la mobilité sera favorisée par l'offre de logements.

- Pour les personnes âgées :

Face au vieillissement de la population, au déficit de structures collectives, il est nécessaire de favoriser l'adaptation des immeubles et logements à l'avancée en âge et la mise aux normes de façon à favoriser le maintien à domicile. Des plans concertés de construction/rénovation de logements collectifs comme individuels doivent être mis en œuvre, associant les différents acteurs. Il faut favoriser aussi la construction de solutions intermédiaires type MARPA ou foyers-logements permettant aux personnes concernées une transition entre leur résidence individuelle et l'EHPAD.

- Pour les ménages à revenus modestes :

Un véritable politique concertée en faveur du logement social est à mettre en place, à la fois par la réhabilitation de l'existant et par le développement de l'offre de logement social ou adapté type PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) en veillant à une réelle modération des loyers.

Les problématiques des différents publics ne sont pas cloisonnées et des exigences communes sont à promouvoir :

- la performance énergétique tant dans le neuf que dans l'ancien ;
- le souci de veiller à la mixité sociale et intergénérationnelle ;
- la recherche de nouvelles conceptions du logement dans les constructions nouvelles prenant en compte l'accessibilité et la modularité, et de manière générale, pour répondre aux attentes des populations qui évoluent dans le temps ;
- l'incitation des collectivités à activer la GRL (garantie du risque locatif) ;
- l'élaboration harmonisée des PDALPD (plans départementaux d'aide au logement défavorisé) dans les 6 départements de la région ;
- la mise en place et le soutien de structures d'intermédiation ;
- l'expérimentation et la promotion des initiatives exemplaires ;
- la préoccupation d'aide à la solvabilisation des locataires et pas seulement l'aide « à la pierre ».

Diagnostic :

Le sport, la culture et les loisirs sont les atouts indéniables et indissociables de l'attractivité d'un territoire. Il faut donc, en région Centre, en assurer la pérennité et le développement. Après l'emploi, la santé et l'éducation, ils représentent le 4^{ème} élément déterminant l'implantation des populations sur un territoire.

Culture, sports et loisirs correspondant à des problématiques parfois voisines, en termes notamment d'équité et de qualité de l'offre, le CESER a fait le choix de les traiter conjointement.

L'accès aux loisirs, à la culture et au sport, géographiquement parlant, est profondément inégalitaire entre les divers territoires de la région Centre. Y développer des dispositifs identiques risque donc de maintenir et renforcer ces inégalités. Par ailleurs, il est sans doute nécessaire d'interroger la notion de distance selon que l'on aborde la rencontre avec les œuvres, la rencontre avec les artistes, avec le sport de haut niveau d'une part ou la pratique régulière d'autre part, qui suppose assurément plus de proximité. Une évidence qu'il convient peut-être de rappeler : un événement qui se déplace le fait souvent avec des financements collectifs; le spectateur comme le visiteur d'une exposition ou d'un musée le fait sur ses fonds propres. S'il n'est pas question ici de faire de tout partout, comment gommer ou réduire ces inégalités, sans pour autant renoncer à optimiser les conditions offertes dans les territoires les plus favorisés ?

En effet, ces inégalités n'excluent pas un certain déficit, en région Centre, d'équipements et d'événements emblématiques, facteurs de développement des pratiques dans les domaines correspondants, mais contribuant aussi à l'attractivité de l'ensemble de la région en termes d'investissements, d'universités, etc.

Investir est une chose. Assurer concrètement et financièrement le fonctionnement par la suite en est une autre. On notera que si les communes font face sur les deux plans, non sans difficultés, les intercommunalités ont rarement choisi de se doter de la compétence de fonctionnement en ces domaines.

Enfin toute action en la matière suppose une connaissance fine, qualitative et quantitative de ce qui existe, tant pour repérer les manques, que pour éviter les doublons. Or cette connaissance est imparfaite si l'on excepte les équipements sportifs.

Objectifs :

Le CESER a privilégié trois grands objectifs en matière de culture, de sports et de loisirs :

- définir les maillages adéquats et travailler la dialectique entre "favoriser les projets" et/ou "aménager le territoire" ;
- avoir un plan prévisionnel des investissements ;
- favoriser une offre de proximité et de qualité dans le domaine de la pratique comme de l'événementiel (sportif et culturel) en s'appuyant sur le monde associatif.

Cela doit :

- permettre d'assurer la reconduction des expériences nées de l'identification des forces et des besoins sur un territoire ;
- permettre l'émergence d'une activité, d'une action nouvelle née de volontés, d'opportunités récentes.

Préconisations :

Ces préconisations comportent deux volets à la fois bien distincts et complémentaires, le premier constituant une priorité. Elles ne prétendent pas, par ailleurs, couvrir tout le champ de la culture, du sport et des loisirs (dont le tourisme).

1. Faciliter prioritairement, au sein des territoires, l'accès aux pratiques :

La réponse aux besoins des populations, prioritaire, doit se faire d'abord à cette échelle, tant en matière d'investissements que d'aides aux activités culturelles, sportives et de loisirs. Cela suppose :

A. la réalisation d'un inventaire qualifié des lieux culturels publics et privés (types d'équipements, capacités, ancienneté et état général...) et un état parallèle des forces humaines en mesure de porter les projets sur les territoires homogénéisant et complétant les données existantes.

B. la définition d'un maillage optimal des équipements et activités prenant en compte, outre leurs spécificités, les densités de population, les distances... dans le souci de corriger ou d'éviter deux types de situation : celle des "zones blanches" où les habitants sont écartés des dites activités; celle, inverse, des doublons où cohabitent à quelques kilomètres l'un de l'autre, voire moins, des équipements au total surdimensionnés et posant problèmes en termes de fonctionnement (cas de certaines communes de banlieue, ou de bipôles associant deux petites villes voisines).

Un tel maillage associerait trois trames superposées :

- celle de la commune ou de l'intercommunalité pour les pratiques sportives et culturelles les plus attendues, ainsi que pour les équipements, notamment polyvalents, pouvant les accueillir ;
- celle du canton pour des pratiques plus spécialisées et des spectacles nécessitant des équipements spécifiques (piscine, salles des fêtes...) ;
- celle de l'arrondissement ou du département pour des salles de spectacle et des équipements sportifs de plus grande capacité, et exigeant des normes plus exigeantes techniquement.

C. la mise en place d'un plan prévisionnel des investissements résultant d'une part de la confrontation entre l'inventaire et le maillage ci-dessus préconisés, d'autre part d'opportunités déjà identifiées. A cet égard, et à titre d'exemples dans le domaine du sport, des loisirs et du tourisme, souhaitables sont la réhabilitation de la navigation dans la vallée du Cher et celle de l'utilisation du bassin des Rives-du-Cher à Tours.

D. le développement d'un dispositif de soutien aux activités culturelles et sportives et aux structures correspondantes, dispositif tenant compte du maillage retenu. Chaque structure pourrait avoir, dans son cahier des charges, une obligation de travailler sur un espace défini en partenariat avec les collectivités locales et les associations correspondantes à ce territoire.

L'aide pourrait aussi être dédiée à des formules, notamment de mise en réseau, permettant aux habitants d'accéder aux manifestations proposées au sein d'autres territoires ou à un autre niveau territorial que celui d'immédiate proximité. Le rôle des associations locales y serait essentiel, en lien avec les structures culturelles et sportives concernées. Dans cet esprit, les festivals, nombreux en région Centre, mais parfois gagnés par un certain essoufflement, mériteraient d'être mis en réseau, au moins pour une partie d'entre eux.

2. Promouvoir la culture en renforçant l'image culturelle de la région :

Ces préconisations ne sauraient relativiser celles qui précèdent. Elles répondent à une triple préoccupation :

- sensibiliser les populations de la région au regard notamment de la culture et les amener plus aisément à fréquenter des équipements et manifestations exceptionnelles en région, mais aussi ailleurs ;
- participer à l'attractivité de la région, avec des retombées directes en termes d'économie touristique, indirectes en termes d'image et de notoriété propres à séduire des investisseurs et à générer des emplois ;
- développer le sentiment d'appartenance de ces populations par une meilleure connaissance de leurs racines, au travers de repères particulièrement visibles.

A. Donner à la région Centre une dimension de référence dans le cadre de la Francophonie :

Le Centre est l'une des plus riches régions d'Europe en sites littéraires; ses territoires ont autrefois grandement contribué à l'émergence de la langue française. Cela mérite d'être mis en exergue par un "Evénement" ou un ensemble d'évènements organisés en un réseau particulièrement visible, voire par un équipement emblématique, de notoriété nationale et internationale à la hauteur d'une des régions les plus richement dotées d'Europe en sites littéraires.

Un tel projet régional pourrait prendre Rabelais comme "enseigne" fédératrice et représentative de cette richesse attachée à la langue, associant au-delà de la littérature d'autres thématiques relevant de la Culture prise dans un sens plus large (l'histoire, la gastronomie,...) ; les personnages rabelaisiens permettent en outre d'envisager des activités ludiques et pédagogiques à destination des jeunes publics.

Pourraient être fédérés des sites, des maisons d'écrivains, des chercheurs répartis sur l'ensemble de la région... soit autour de circuits à thèmes, soit pour des manifestations. La richesse de la palette des écrivains et de leurs oeuvres permettrait un renouvellement régulier de l'offre et son étalement dans le temps. Visites, événements, conférences, etc. s'organiseraient autour d'un "point d'orgue" majeur annuel.

B. Pour un "Louvre de la Renaissance" en Val-de-Loire, adapté à ses spécificités :

Cette préconisation a été inspirée par l'implantation de musées prestigieux là où on ne les attendait pas : musées créés dans des régions et villes durement touchées par les crises industrielles (Bilbao certes, et récemment le Louvre-Lens et le Centre Pompidou de Metz) ; exemple plus « exotique » du Louvre d'Abou Dabi, pourtant fort éloigné.

Il n'apparaît donc pas irréaliste d'imaginer une initiative du même ordre dans la région française qui se place dans les sondages, notamment à l'étranger, immédiatement après Paris en termes de notoriété "culturelle". Bien des oeuvres abritées dans les musées parisiens et leurs réserves en proviennent (voir la récente exposition sur la "France de 1500", autrement dit la Renaissance française à laquelle le Val de Loire a participé au premier chef).

Une telle opération rendrait plus lisible la région des châteaux qui, à la différence de la Toscane ou de la Vénétie, n'est pas polarisée par une ville d'art de renommée mondiale comme Florence ou Venise. Une implantation à Blois ou en Blésois, au coeur du Val de Loire, pourrait fédérer par sa position centrale les représentations aujourd'hui diluées qu'on peut avoir de la région des châteaux. Sans rejeter l'hypothèse d'un équipement neuf, à l'architecture innovante mais coûteuse au regard d'autres besoins, une localisation à Chambord profiterait du prestige du lieu tout en renforçant son attractivité. Au-delà du Blésois, une telle opération pourrait relancer une fréquentation de l'ensemble de cette région des châteaux qui n'a cessé depuis des décennies de décevoir.

Les sites décentralisés d'enseignement supérieur

Les universités multi-campus

Note préalable :

Des divers entretiens avec les responsables des universités régionale, il ressort que le terme d' « antenne universitaire », s'il a été consacré par l'usage, ne correspond pas à la réalité de l'organisation du fonctionnement et de la gestion des différents sites dépendant des universités de Tours et d'Orléans. C'est pourquoi, au-delà de cette introduction, il est banni du développement de cette fiche.

Les sites universitaires décentralisés ont joué et jouent un rôle essentiel permettant aux jeunes de l'ensemble des territoires régionaux d'accéder à l'enseignement supérieur.

Elles sont un maillon déterminant de l'aménagement et de l'attractivité des territoires, du développement économique et social et de l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur. Néanmoins pour assurer leur avenir et leur pérennité, elles doivent être optimisées.

Cette fiche concerne l'ensemble des formations post-bac dans les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher, à l'exception des départements sièges des universités.

Diagnostic :

La région Centre se caractérise par un déficit d'étudiants dans le supérieur : le solde entre les étudiants provenant du Centre qui poursuivent leurs études hors de la région et les étudiants d'autres régions suivant des études en région Centre est négatif.

La région perd chaque année environ 8 000 étudiants. Son déficit global, compte tenu de sa situation démographique et des moyennes nationales de scolarisation en enseignement supérieur, est estimé à 20 000 étudiants.

Trois types de structures d'enseignement supérieur co-existent :

1. les sites universitaires : quatre d'entre eux dépendent de l'Université d'Orléans (Chartres, Bourges, Châteauroux et Issoudun), un cinquième dépend de l'université de Tours (Blois) ; ces sites accueillent des IUT et des formations de type LMD, et les centres « IUFM » qui sont tous reliés à l'Université d'Orléans (un centre par département) ;
2. les écoles assurant des formations Bac +5 (ENSIB, ENIVL, ENSNP) ;
3. les lycées assurant des formations post-bac : CPGE et STS.

On peut identifier 5 sites principaux d'enseignement supérieur, en plus des sites d'Orléans et Tours (pour les universités, les écoles, les CPGE, les STS) :

| BOURGES | CHARTRES | ISSOUDUN | CHATEAUROUX | BLOIS |
|--|---|--|---|--|
| 957 étudiants en DUT et licence pro | 291 étudiants en DUT et licence pro | 267 étudiants en DUT et licence pro | 248 étudiants en DUT et licence pro | 530 étudiants en DUT et licence pro |
| 369 étudiants « LMD » | 115 étudiants en licence | | 376 étudiants en Licence 9 étudiants en master | 281 étudiants « LMD » |
| ENSIB : 478 Etudiants ingénieurs et doctorants | | | | ENVIL : 450 étudiants ingénieurs ENSNP : 144 Etudiants ingénieurs |
| 92 étudiants en CPGE dans le département | 104 étudiants en CPGE dans le département | Pas de CPGE dans le département | | 78 étudiants en CPGE dans le département |
| 967 étudiants en STS dans le département | 991 étudiants en STS dans le département | 251 étudiants en STS dans le département | | 942 étudiants en STS dans le département |

Enjeux :

Le premier enjeu concerne la pérennité des sites universitaires décentralisés alors que Orléans et Tours disposent d'effectifs d'étudiants en université inférieurs à la moyenne des principales villes universités françaises.

Le deuxième tient à la capacité d'engager les jeunes vers un parcours d'études supérieures correspondant réellement à leurs aptitudes et à leurs projets et de participer pleinement à l'élévation du niveau de formation et à l'attractivité de la région.

Le troisième enjeu est la nécessaire « symbiose » avec l'environnement économique et social, pour faire du site d'enseignement supérieur un catalyseur pour le territoire et un pôle de compétences reconnu. Cela impose le décloisonnement des structures de formation supérieure pour favoriser les échanges et les synergies.

Le quatrième enjeu tient à l'identification du site, au sein du paysage d'enseignement supérieur régional pour assurer, voire renforcer l'aire de recrutement, y compris au-delà du territoire régional.

L'ancrage territorial des sites justifie pleinement que le SRADDT, parallèlement et avec l'appui du schéma régional de l'enseignement supérieur apporte vision sur cette question.

Préconisations :

1. Figer le nombre de sites régionaux d'enseignement supérieur en renforçant l'effet réseau :

Les sites décentralisés font partie du paysage régional depuis plus de 20 ans ; ils sont une composante importante de la stratégie de développement économique et social du territoire et il n'apparaît pas opportun de les remettre en cause, en raison des moyens investis par l'ensemble des partenaires (Etat, collectivités, universités) pour leur création et leur fonctionnement.

Par contre, le maillage est déjà important et les effectifs présents dans chaque site n'atteignent pas des seuils qui permettent d'envisager de nouvelles implantations, au risque sinon de mettre en péril la structuration existante. Il faut donc stabiliser la situation en nombre de sites, c'est-à-dire ne pas en créer de nouveaux, ce qui ne veut pas dire qu'il faille figer l'offre de chaque site !

L'utilisation volontariste des TIC dans et pour les sites est un élément incontournable. Toutes les réflexions sur la nécessité de liaisons fortes conduisent à la conception de réseaux performants entre les différents sites mais aussi d'innovations pédagogiques. Les universités peuvent ainsi devenir, pour elles mêmes et pour leurs partenaires, de véritables laboratoires d'expérimentation, d'utilisation et de développement des TICE.

2. Une gouvernance par site pour l'ensemble des formations Bac+ :

La gouvernance des sites doit être renforcée en intégrant toutes les composantes de l'enseignement supérieur : CPGE, BTS, formations universitaires, sanitaires et sociales, commerciales ; écoles d'ingénieurs quel qu'en soit le statut.

Les champs d'action doivent dépasser la mutualisation des moyens et les économies d'échelle et intégrer la réflexion stratégique, l'innovation pédagogique, la trajectoire des cursus, la création de passerelles permettant le passage d'un cursus à un autre...

La création de structures regroupant les acteurs du supérieur, les collectivités territoriales, le rectorat ainsi que les représentants du monde économique local (au sens large du terme) permettrait le développement d'une véritable gouvernance territoriale sur le site et en améliorerait sensiblement la visibilité et la crédibilité.

L'association « Bourges Campus » est un exemple de ce type de rapprochement entre acteurs.

Ainsi, une meilleure synergie pourrait se développer entre les formations et les entreprises, notamment les PME/PMI en matière de stages, de valorisation des compétences, de réponses aux besoins technologiques, organisationnels par exemple. Les entreprises pourraient également trouver ou susciter des formations continues répondant à leurs besoins dans une relative proximité.

3. Doter chaque site d'une identité forte :

Il convient de développer dans les sites un sentiment d'appartenance au pôle économique local, à l'« université-mère » et au PRES. Cela pourrait passer, notamment, par au moins un module effectué à Orléans ou à Tours pour les formations dispensées dans les sites mais aussi, voire surtout, par le renforcement dans les sites des formations en licence, licence professionnelle, 3^{ème} année d'IUT.

Pour la création d'enseignements au-delà de Bac+3 -qui ne saurait être qu'exceptionnelle- la liaison avec la recherche s'imposerait.

La notoriété, l'attractivité de ces sites en seraient renforcées et les conditions seraient rendues plus favorables au développement de la recherche appliquée, de l'innovation et des liens avec les entreprises.

Pour ce faire, il s'agit de bien identifier les compétences existantes, les potentiels en lien avec l'environnement économique et social du territoire, et notamment les clusters, pôles de compétitivité, réseaux technologiques...

La gouvernance évoquée au point précédent constitue une condition indispensable à une telle évolution qui nécessite une véritable réflexion stratégique partagée et accompagnée par une validation dans le cadre du PRES.

Un affichage national, voire international serait ainsi plus à portée et favorable à un recrutement national.

Une certaine identification existe d'ores et déjà à Bourges avec les licences professionnelles et l'ENSIB - dont le recrutement est national - sur le thème des risques mais le potentiel peut être développé par de nouvelles offres de formation croisant d'autres disciplines et par des coopérations, par exemple sur le thème de l'énergie.

La proximité géographique, la nature majoritairement scientifique et industrielle des formations, l'existence d'une importante densité d'entreprises industrielles de l'Indre et du Cher amènent le CESER à préconiser, au-delà de la dynamique propre à chacun des sites évoquée ci-dessus, une coopération renforcée entre Bourges (incluant Vierzon), Châteauroux et Issoudun qui constitueraient ensemble un « pôle berrichon » de taille plus significative et offrant un éventail de formations et de niveaux. Cette coopération devrait s'organiser bien évidemment dans le cadre de l'université d'Orléans et du PRES, niveau majeur d'organisation et de stratégie.

4. Fluidifier la mobilité des étudiants :

L'un des reproches qui est fait aux sites décentralisés est de favoriser l'orientation par la proximité, voire par défaut, plutôt que l'orientation sur de véritables choix pédagogiques ou disciplinaires. Il est impératif que le choix de cursus ne se fasse part en considérant la proximité et le coût des études comme facteur limitant.

Il faut que des moyens matériels collectifs soient dévolus à cette problématique: bourses de mobilité, aides au logement, aides au transport. Ces aides doivent permettre aux étudiants de choisir leur avenir sur des bases objectives (choix de cursus et de métiers) et non sur des considérations purement matérielles et de court terme. Le sentiment d'appartenance à une communauté d'enseignement supérieur peut y aider.

L'offre de transport doit être repensée en terme d'efficacité et de coût. C'est particulièrement important pour les liaisons entre l'université d'Orléans et les sites décentralisés mais elle doit être considérée dans une vision plus globale de mobilité entre tous les sites du PRES.

La reprise, par l'université d'Orléans, du projet de déplacement aux abords de son campus de la gare de St Cyr en Val (projet inclus dans le plan initial de la ville nouvelle de la Source) va dans le sens d'une amélioration sensible des liaisons avec les sites berrichons.

Cette initiative mériterait d'être retenue en terme d'aménagement du territoire régional, en dépassant les seules considérations propres à la commune ou à l'agglomération d'Orléans.

La question des sites régionaux d'enseignement supérieur demande de toute évidence une réflexion plus approfondie.

FORMATION CONTINUE ET TERRITOIRES

Diagnostic :

Le niveau de qualification des salariés de la région Centre est moins élevé que la moyenne nationale et la population résidente moins diplômée.

Il existe de très fortes disparités territoriales, avec une conjonction de plusieurs discriminations :

- l'accès à la formation continue est plus fréquent pour les cadres et cadres intermédiaires. Ces catégories sont inégalement réparties sur le territoire ;
- un lien de causalité entre le dynamisme du bassin d'emploi et la demande de formation : la formation est plus facile d'accès dans les bassins d'emploi dynamiques, d'une part parce que la formation est plus présente sur ces bassins, d'autre part au vu des facilités de communication ;
- une inégale proportion du niveau de diplôme des populations et des établissements de formation générale et professionnelle selon les territoires ;
- un tissu économique très diversifié, tant par la taille des entreprises que par leur secteur d'activité et leur niveau technologique.

Des freins matériels d'accès à la formation continue subsistent :

1. en termes de transports ;
2. en termes d'hébergement et de restauration ;
3. en termes de garde d'enfants.

La Région Centre a tendance à confier à la formation tout au long de la vie essentiellement un rôle d'insertion par l'accompagnement social et professionnel.

Des besoins en personnel formé pour des emplois non délocalisables s'expriment sur le territoire :

1. services à la personne ;
2. secteur du sanitaire et social ;
3. secteur associatif, qui remplit des missions de service à la population indispensable et assure un maillage territorial fin ;
4. clusters et pôles de compétitivité; dans ces secteurs aux évolutions technologiques rapides, l'évolution de la qualification des salariés est primordiale.

Mais les entreprises doivent d'être en mesure de prévoir leurs besoins à moyen/long terme avant de s'engager dans des actions de formation.

Enjeux et objectifs :

L'élévation du niveau de formation de la population active en région Centre doit constituer une priorité permanente des pouvoirs publics et une « ardente obligation » pour conserver et développer le potentiel économique.

La formation continue reste encore réservée à certaines catégories de salariés et de responsables de PMI/PMI, TPE, associations... et il est nécessaire de développer motivation et « appétence ».

La formation continue doit participer à la satisfaction des besoins en personnel qualifié :

- d'une part des entreprises porteuses de dynamisme sur un territoire, notamment par la prise en compte des mutations technologiques ;
- d'autre part des associations et TPE de la région qui assurent des missions indispensables aux populations en offrant des emplois résidentiels par la pérennité et la qualité des services offerts.

Trois objectifs sont visés :

- favoriser l'accès à la formation continue des salariés sur tout le territoire pour sécuriser leur parcours professionnel et développer la promotion sociale ;
- permettre d'anticiper les mutations économiques et les évolutions des emplois au niveau des bassins de vie et sécuriser les perspectives d'avenir des entreprises ;
- anticiper, dans les territoires, les besoins de formation des salariés au service des populations.

Préconisations :

L'adaptation aux évolutions économiques, sociales et environnementales demande l'acquisition de nouvelles compétences et une élévation du niveau de formation générale. Le renforcement du recours à la formation continue est un vecteur important pour permettre aux actifs de « rester dans la course » mais se heurte souvent à des problèmes de mobilité. D'où le choix du CESER, dans cette fiche, de réfléchir aux moyens de favoriser une formation continue de proximité, qui n'est, bien évidemment, qu'un volet de la question.

1. Renforcer le maillage territorial en utilisant les ressources des établissements de proximité :

Développer l'utilisation des plateaux techniques des établissements de proximité, les 105 lycées et les 35 CFA de la région pour assurer la formation continue des salariés. La Région peut assurer un rôle d'intermédiaire entre les établissements qu'elle finance et les organismes de formation. Sans assurer l'accueil permanent d'un organisme de formation des adultes, les lycées et CFA pourraient accueillir ponctuellement les organismes de formation, et donc les faire se déplacer près des populations plus aisément.

Les collèges pourraient participer également au maillage des territoires pour assurer des formations plus généralistes, de type « visa », limitant ainsi les contraintes de transport dans les zones mal desservies.

2. Favoriser le développement de la formation continue dans les sites décentralisés des universités :

Pour le CESER, il est souhaitable d'encourager le rapprochement entre les entreprises et les établissements de formation supérieure pour inciter les universités à proposer des modules de formation continue avec une pédagogie adaptée.

Par ailleurs, il faudrait également faire connaître aux salariés les possibilités de formation continue dans les sites décentralisés des universités. Ces missions peuvent être un levier pour la pérennisation et le renforcement de ces sites d'enseignement supérieur.

3. Organiser territorialement la formation des salariés dans les services à la personne :

Compte tenu de l'accroissement des besoins de services à la personne induit par le vieillissement de la population et malgré les incertitudes sur la solvabilité de la demande, la formation des services à la personne doit être organisée territorialement. Les établissements de formation sanitaire et sociale, présents sur tout le territoire, peuvent apporter leur concours à cette organisation, en lien avec les collectivités et les responsables associatifs. Les associations sont largement impliquées dans ce secteur et offrent des services indispensables aux habitants ; la formation des responsables associatifs reste aujourd'hui un besoin important à mieux organiser dans ce cadre.

Par ailleurs, la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) collective mériterait d'être davantage favorisée dans les services à la personne afin de professionnaliser les aides à domicile ; l'échelle territoriale s'y prête.

4. Favoriser la mise en place de démarches de GPEC territoriale :

Le CESER voit dans la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) territoriale l'étude des écarts entre les besoins des entreprises et les ressources humaines du territoire sur lequel elles sont implantées, afin de déterminer collectivement les actions de formation à entreprendre.

La GPEC territoriale est un outil partagé au service de tout le territoire, qui doit permettre d'accompagner le développement et la mutation des activités économiques au niveau des bassins d'emploi et d'anticiper le renouvellement de la population active dans les bassins d'emploi.

Une telle démarche suppose une animation territoriale continue et un dialogue régulier entre les différents acteurs : branches, clusters et pôles de compétitivité, organismes publics, collectivités, partenaires sociaux, associations, chambres consulaires... selon les spécificités du tissu économique et social des territoires. La Région peut jouer un rôle moteur dans la construction de la gouvernance. Elle peut s'appuyer sur les agents qui agissent déjà dans les territoires et les pays.

Il paraît important de constituer, dans les bassins d'emploi, des partenariats avec l'Etat et les autres acteurs impliqués dans le développement économique et social afin d'avoir une vision partagée des besoins et des ressources en termes d'emploi et de qualifications sur le territoire. La mise en place d'indicateurs permettant d'actualiser cet état des lieux en fonction des évolutions s'impose également.

De même, il paraît judicieux de réfléchir à la mise en place d'outils d'alerte permettant de repérer les entreprises en difficulté pour anticiper d'éventuelles défaillances et/ou faciliter les reconversions. Dans ce cadre, il est également nécessaire de chercher à anticiper les évolutions technologiques et les besoins des compétences en découlant.

Mais surtout, la GPEC implique également une articulation des dispositifs Etat, Région et des autres acteurs afin de proposer un plan d'actions coordonné opérationnel comprenant notamment la mise en place d'actions collectives de formation.

5. Développer les EDEC (Engagements de développement de l'emploi et des compétences) :

Le CESER préconise de s'engager davantage dans les EDEC (Engagements de développement de l'emploi et des compétences) - et leur volet « déploiement » de la démarche, les ADEC (Actions de développement de l'emploi et des compétences) - avec l'Etat qui les a mis en place, pour accompagner les mutations économiques et technologiques, l'évolution des emplois et des qualifications.

Cela implique des actions spécifiques en direction des actifs, des entreprises et des branches.

Aujourd'hui, les EDEC ne sont pas territorialisés. Sans les dénaturer, il serait opportun de trouver une méthode pour qu'ils bénéficient également aux territoires et entreprises qui en ont le plus besoin.

CONCLUSION : POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGEE

Par cette contribution, le CESER a souhaité formaliser un certain nombre de propositions, sans avoir l'ambition ou la prétention qu'elles soient retenues en l'état dans le projet de SRADDT qui doit être présenté en juin prochain ; il espère qu'elles seront mises en débat et permettront aux élus régionaux mais également aux partenaires d'enrichir leurs réflexions, même si parfois elles peuvent bousculer les habitudes.

Quelles que soient les suites qui seront données à ses préconisations, le CESER attend que la démarche de mobilisation, de participation, de co-construction aboutisse à la mise en place du SRADDT et à sa reconnaissance généralisée comme document de référence et d'objectif pour l'ensemble des acteurs de la région. Cette reconnaissance passe par une avancée décisive en terme de gouvernance partagée, appelée de ses vœux par le CESER de longue date, maintes fois réitérée... et qui constituera, en quelque sorte, la préconisation conclusive de cette contribution.

Dans l'intérêt général des populations de la région, il y a nécessité pour les collectivités de se rapprocher beaucoup plus qu'elles ne le font actuellement au coup par coup, en particulier pour contrebalancer le chevauchement des champs d'action et/ou de projet, dans l'espace et en termes de compétences. Les collectivités territoriales gagneraient à « faire bloc » pour donner plus de cohérence à leur action et négocier dans un cadre plus équilibré avec l'Etat et avec l'Europe. La crédibilité et la lisibilité des projets en seraient renforcées, et, avec elles, le soutien financier.

L'horizon du SRADDT est à moyen et long terme. Or la loi sur la réforme des collectivités va, en 2014, modifier assez considérablement le paysage des collectivités. Cette loi présente des risques et, parmi eux, celui de voir se développer chez les nouveaux conseillers territoriaux un localisme qui irait dans le sens inverse de la dynamique prônée ici. Le SRADDT et ses modalités de pilotage, de mise en œuvre, de suivi permettent de transformer un risque potentiel en atout, grâce à la « passerelle institutionnelle » créée entre la Région et les Départements et au relais qu'elle permet avec les territoires. C'est l'intérêt supérieur de l'ensemble de la région et de sa population qui doit primer, sans ignorer la diversité des territoires à respecter et à valoriser, dans l'esprit du « Scénario des différences » établi par la section Prospective du CESER.

Les prochains comités de suivi stratégiques du SRADDT, les rencontres entre Exécutifs des collectivités et avec le Préfet de région, les consultations règlementaires qui se dérouleront au 2^{ème} semestre 2011 devront aboutir à l'adoption du Schéma régional. Mais, pour le CESER, cette étape marque aussi le démarrage d'une nouvelle ère dans la gestion publique. Le SRADDT n'est pas une fin en soi ; il doit vivre, traduire en actions les orientations qu'il contient, permettre une redéfinition des politiques publiques, définir qui fait quoi, où et comment. Il peut également interroger sur le passage d'un document d'orientation à un document plus prescriptif sur certains territoires : directive territoriale d'aménagement (DTA), directive régionale d'aménagement (DRA), établissement public foncier régional... Il doit également orienter les schémas, plans ou contrats imposés par la législation. La contribution du CESER dresse certaines perspectives et propose des outils dans ce sens.

En tout état de cause, l'Exécutif régional doit « garder la main » au-delà de l'adoption du SRADDT et mettre en place une ou des instances, innovantes, sans doute souples pour être efficaces et dans lesquelles les acteurs et décideurs adhéreront avec volontarisme et dans un esprit constructif.

Il appartient à la région Centre de ne pas "subir" les évolutions de tous ordres qui l'impactent. Elle doit prendre en main son avenir dans une gouvernance partagée, de nature à renouveler son attractivité.

LEXIQUE

| | |
|------------------|---|
| ADEC | : Action de Développement de l'Emploi et des Compétences |
| AOT | : Autorité Organisatrice de Transport |
| ARITT | : Agence régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie |
| ARS | : Agence régionale de la Santé |
| BRGM | : Bureau des Recherches Géologiques et Minières |
| CEA | : Commissariat de l'Energie Atomique |
| CFA | : Centre de Formation des Apprentis |
| CHU | : Centre Hospitalier Universitaire |
| CHRO | : Centre Hospitalier régional d'Orléans |
| CHT | : Communauté hospitalière de territoire |
| CNRI | : Centre National des Risques Industriels |
| CPGE | : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles |
| CRADDT | : Conférence Régionale d'Aménagement Durable du Territoire |
| CREAI | : Centre régional pour Enfants, Adolescents et Adultes Handicapés |
| DRA | : Directive Régionale d'Aménagement |
| DTA | : Directive Territoriale d'Aménagement |
| DUT | : Diplôme Universitaire de Technologie |
| EDEC | : Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences |
| EHPAD | : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes |
| ENIVL | : Ecole Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire |
| ENSIB | : Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges |
| ENSNP | : Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage |
| EPCI | : Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| EPFR | : Etablissement Public Foncier Régional |
| GES | : Gaz à effet de serre |
| GIP | : Groupement d'Intérêt Public |
| GPEC | : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences |
| GRL | : Garantie du Risque Locatif |
| IUFM | : Institut Universitaire de Formation des Maîtres |
| INRA | : Institut National de Recherche Agronomique |
| LGV | : Ligne à Grande Vitesse |
| LMD | : Licence – Master – Doctorat |
| MARPA | : Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées |
| MSP | : Maison de Santé Pluri-disciplinaire |
| OFF | : Opérateur ferroviaire de proximité |
| ORS | : Observatoire Régional de la Santé |
| PACES | : Première Année Commune des Etudes de Santé |
| PALITO | : Paris-Limoges-Toulouse |
| PASS | : Permanence d'Accès aux Soins de Santé |
| PDALPD | : Plan Départemental d'Aide au Logement Défavorisé |
| PLAI | : Prêt Locatif Aidé d'Insertion |
| PNR | : Parc Naturel Régional |
| POCL | : Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon |
| SAU | : Surface Agricole Utile |
| SCOT | : Schéma de Cohérence Territoriale |
| SRIT | : Schéma Régional des Infrastructures de Transport |
| SRU (loi) | : Solidarité et Renouvellement Urbains |
| STAPS | : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives |
| STS | : Section de Technicien Supérieur |
| TER | : Train Express Régional |
| TICE | : Technologie de l'Information et de la Communication dans l'Education |
| UNESCO | : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) |
| VAE | : Validation des Acquis de l'Expérience |

